

# ONDS

Observatoire Paritaire de la Négociation Collective et du Dialogue Social  
Transports Urbains de Voyageurs

## La conflictualité

# 2021

Edition 2022

dans la branche  
des Transports urbains  
de voyageurs



# SOMMAIRE

	AVANT-PROPOS .....	3
<b>1</b>	<b>1. LE NOMBRE D'ENTREPRISES AYANT REPONDU .....</b>	<b>4</b>
	1.1. Les entreprises répondantes ayant connu ou non un conflit en 2021.....	5
	1.2. Les entreprises répondantes ayant connu ou non un conflit par classe d'entreprises .....	5
<b>2</b>	<b>2. LE NOMBRE DE DEMANDES DE NÉGOCIATION PRÉALABLE ET DE PRÉAVIS DE GRÈVE REÇUS.....</b>	<b>8</b>
	2.1 Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève tous mouvements confondus .....	8
	2.2. Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève spécifiques au transport urbain .....	11
<b>3</b>	<b>3. LES SUITES DONNÉES AUX DEMANDES DE NÉGOCIATION PRÉALABLE .....</b>	<b>16</b>
<b>4</b>	<b>4. LES SIGNATAIRES DES DEMANDES DE NÉGOCIATION PRÉALABLE ET DES PRÉAVIS DE GRÈVE .....</b>	<b>22</b>
	4.1 Les signataires des demandes de négociation préalable .....	22
	4.2 Les signataires des préavis de grève.....	24
<b>5</b>	<b>5. LES REVENDICATIONS EXPRIMÉES DANS LES DEMANDES DE NÉGOCIATION PRÉALABLE ET LES PRÉAVIS DE GRÈVE.....</b>	<b>30</b>
	5.1 Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable .....	30
	5.2 Revendications exprimées dans les préavis de grève.....	37
	5.3 Revendications exprimées dans le cadre des mouvements de grève au niveau national.....	45
	<b>CE QU'IL FAUT RETENIR .....</b>	<b>46</b>



# AVANT-PROPOS

**A**ux termes de l'accord de branche du 3 décembre 2007 « sur le développement du dialogue social et la continuité du service public dans les transports urbains », entré en vigueur le 1er janvier 2008, par lequel les entreprises soumises à la Convention collective nationale des réseaux de transport urbain de voyageurs (Ci-après : « CCNTU ») doivent faire parvenir à l'Observatoire Paritaire de la négociation collective et du dialogue social (Ci-après : « ONDS ») les demandes de négociation préalable, les résultats des négociations préalables (notamment les comptes rendus de réunions) et les préavis de grève déposés par les organisations syndicales représentatives.

En vertu de l'article 3-4 de cet accord de branche, l'ONDS a notamment pour mission, à partir des éléments envoyés par les entreprises, d'effectuer un bilan du nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus des organisations syndicales les ayant déposés et des suites qui leur ont été données.

La présente note constitue le bilan prévu par l'accord de branche. Il ne concerne que les entreprises de transport urbain de voyageurs soumises à la CCNTU : en conséquence, il n'intègre pas les chiffres de la RATP.

Certains résultats sont présentés en distinguant trois classes d'entreprises :

- les réseaux appartenant à la [Classe 1](#) correspondent aux entreprises des agglomérations supérieures à 250 000 habitants ;
- les réseaux appartenant à la [Classe 2](#) correspondent aux entreprises des agglomérations entre 100 000 et 250 000 habitants ;
- les réseaux appartenant à la [Classe 3](#) correspondent aux entreprises des agglomérations de moins de 100 000 habitants.

La présente note a été rédigée par le secrétariat de l'ONDS, assuré par l'UTP.

Une prudence s'impose dans les comparaisons faites d'une année sur l'autre, notamment dans la mesure où les statistiques sont établies à partir des éléments reçus par l'ONDS dont le nombre varie chaque année. Il convient donc de rester vigilant dans les comparaisons faites avec les années antérieures, le taux d'envoi de ces éléments ayant été en constante augmentation depuis la création de l'Observatoire.



1

**Le nombre  
d'entreprises  
ayant répondu**



## 1. Le nombre d'entreprises ayant répondu

Au 31 mai 2022, **70,9 %** des entreprises (soit 117) ont répondu aux enquêtes de l'ONDS en matière de conflictualité dans la branche des transports urbains de voyageurs pour l'année 2021. En 2020, le taux de répondants était de 74,4 %.

Comme cela a été observé les années précédentes, **la majorité des réseaux qui n'ont pas répondu aux enquêtes de l'ONDS appartiennent à la classe 3.**

Au total, l'ensemble des entreprises répondantes représente ainsi **94,1 % de l'effectif total de la branche** (contre 96,5 % en 2020 et 94,4 % en 2019).

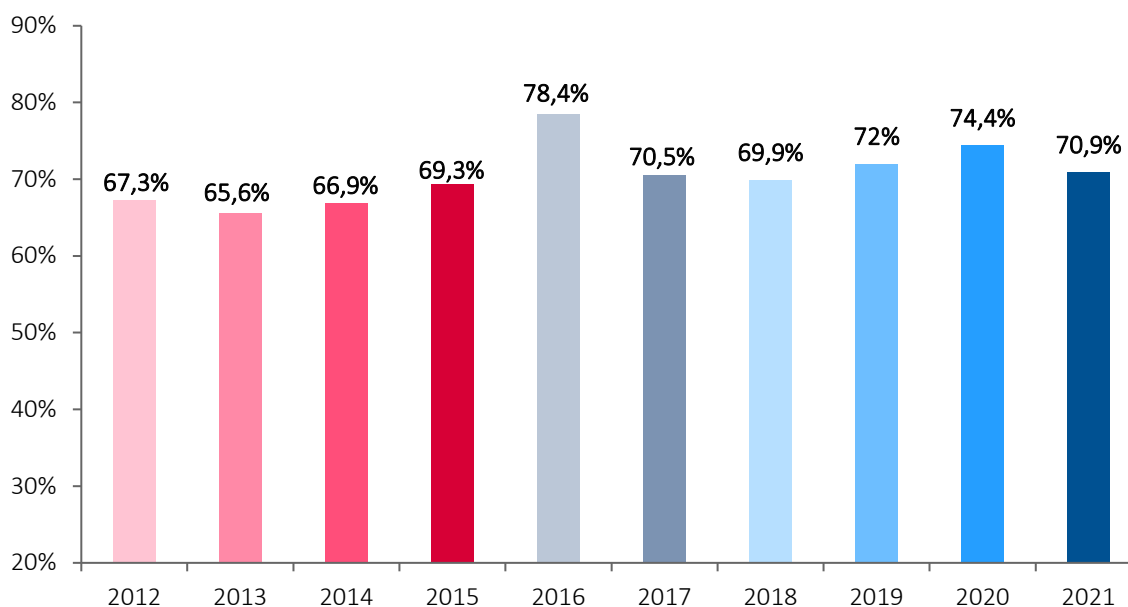
	Nombre d'entreprises ayant répondu à l'ONDS*	Nombre total d'entreprises par classe*	% du nombre total d'entreprises par classe*	% de l'effectif total des entreprises répondantes par classe*
Classe 1	27	28	96,4 %	98,3 %
Classe 2	37	54	68,5 %	85,2 %
Classe 3	53	83	63,9 %	80,8 %
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>165</b>	<b>70,9 %</b>	<b>94,1 %</b>

\*Ces chiffres et pourcentages concernent les seuls réseaux adhérents de l'UTP

### ● Evolution du taux de retour des entreprises du transport urbain :

Conformément au graphique ci-dessous, l'évolution du taux de retour des entreprises du transport urbain baisse en 2021.

Taux d'entreprises de transport urbain répondantes



## 1.1. Les entreprises répondantes ayant connu ou non un conflit en 2021

Parmi les entreprises répondantes, **59 % (soit 69) ont connu un conflit en 2021**. En 2020, ce taux s'élevait à 44,5 %.

Les réseaux n'ayant connu aucune conflictualité représentent donc **41 % (soit 48) des entreprises répondantes**. En 2020 ce taux s'élevait à 55,5 %.

Au total, l'ensemble des entreprises répondantes ayant connu un conflit représentent ainsi **85,8 % de l'effectif total des entreprises répondantes**. Ce chiffre s'élève à **8,3 % pour les entreprises répondantes n'ayant pas connu de conflictualité**.

## 1.2. Les entreprises répondantes ayant connu ou non un conflit par classe d'entreprises

**100 % (soit 27) des réseaux répondants de classe 1 ont connu un conflit en 2021** (contre 92,3 % en 2020), ce qui correspond à 100 % de leurs effectifs.

Concernant **la classe 2, 64,9 % des réseaux répondants ont connu un conflit en 2021** (contre 52,4 % en 2020), correspondant à 74,7 % de leurs effectifs.

Le nombre d'entreprises répondantes ayant connu un conflit s'élève à **34 % pour les réseaux de classe 3** (contre 13,7 % en 2020), représentant 35,4 % de leurs effectifs.

	Nombre d'entreprises ayant connu un conflit*	Nombre d'entreprises ayant répondu à l'ONDS*	% du nombre total d'entreprises répondantes par classe*	Nombre total d'entreprises par classe*	% du nombre total d'entreprises par classe*	% de l'effectif des entreprises répondantes ayant connu un conflit par classe*
Classe 1	27	27	100 %	28	96,4 %	100 %
Classe 2	24	37	64,9 %	47	51,1 %	74,7 %
Classe 3	18	53	34 %	85	21,2 %	35,4 %
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>117</b>	<b>59 %</b>	<b>165</b>	<b>41,8 %</b>	<b>91,1 %</b>

	Nombre d'entreprises n'ayant pas connu de conflictualité*	Nombre d'entreprises ayant répondu à l'ONDS*	% du nombre total d'entreprises répondantes par classe*	Nombre total d'entreprises par classe*	% du nombre total d'entreprises par classe*	% de l'effectif des entreprises répondantes n'ayant pas connu de conflit par classe*
Classe 1	0	27	0 %	28	0 %	0 %
Classe 2	13	37	35,1 %	54	24,1 %	25,3 %
Classe 3	35	53	66 %	83	42,2 %	64,6 %
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>117</b>	<b>41 %</b>	<b>165</b>	<b>29,1 %</b>	<b>8,9 %</b>

2

**Le nombre  
de demandes  
de négociation  
préalable  
et de préavis  
de grève reçus**



## 2. Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus

### 2.1. Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus, tous mouvements confondus

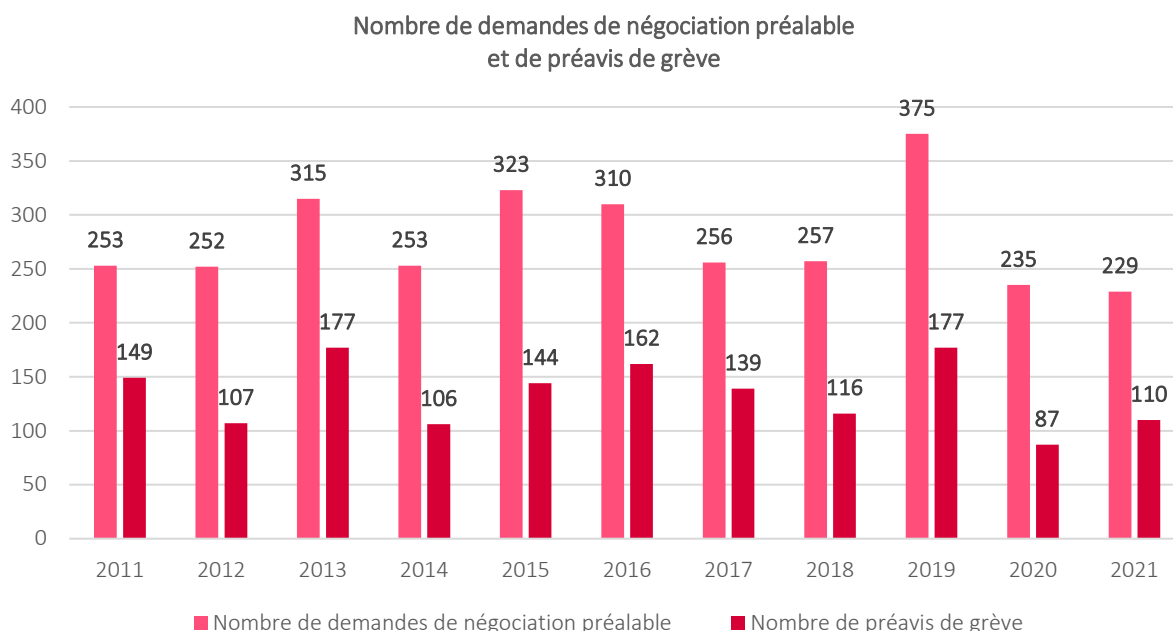
- Evolution du nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus, tous mouvements confondus

L'ONDS a reçu, au titre de l'année 2021, **229 demandes de négociation préalable** et **110 préavis de grève** qui ont été déposés dans les entreprises de transport urbain de voyageurs (contre 235 demandes de négociation préalable et 87 préavis de grève en 2020).

**Le nombre de demandes de négociation préalable reçus par l'ONDS est en légère baisse, tandis que le nombre de préavis de grève augmente cette année.**

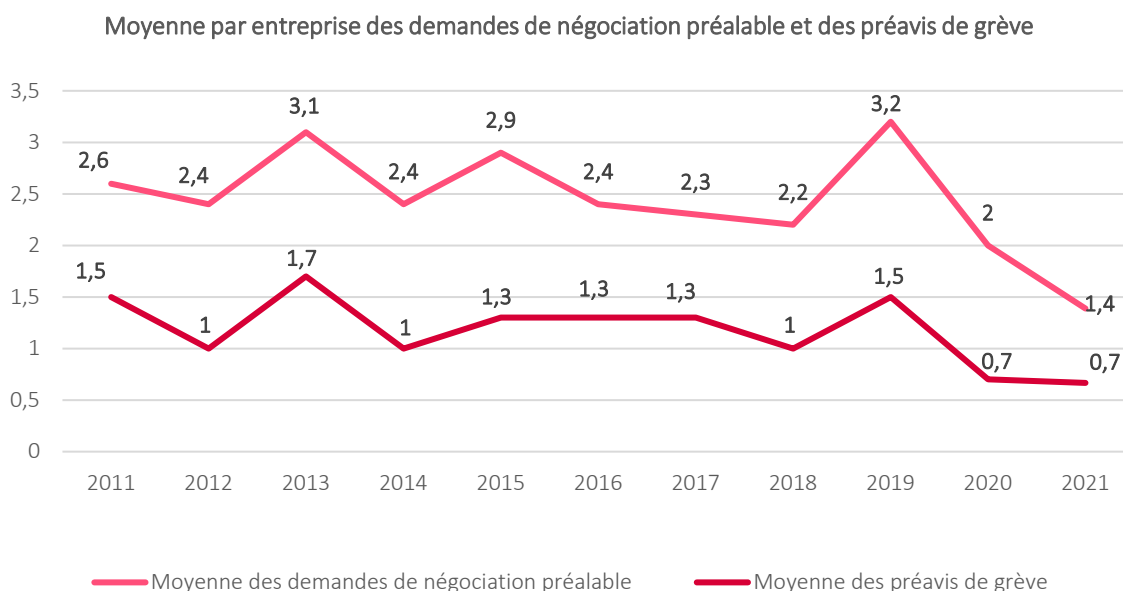
L'UTP souligne que **le nombre d'éléments reçus par l'ONDS et sa variation ne reflètent pas à eux seuls le niveau de la conflictualité ni son évolution.**

Il convient, pour mieux appréhender la conflictualité dans le secteur des « transports urbains », de distinguer les demandes de négociation préalable et préavis de grève liés à un mouvement national interprofessionnel de ceux liés spécifiquement à la branche (Cf. partie 2.2).



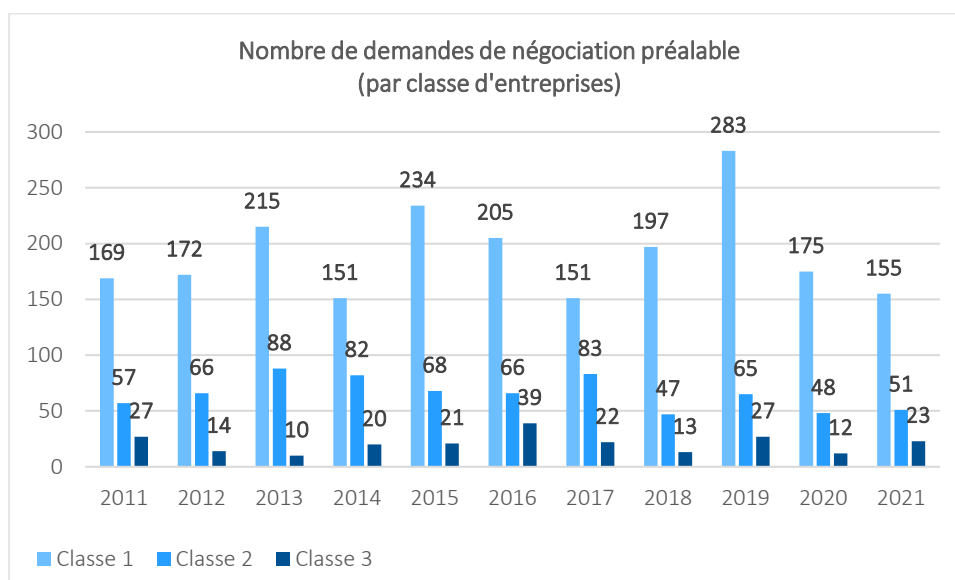
- Evolution de la moyenne par entreprise des demandes de négociation préalable et des préavis de grève reçus

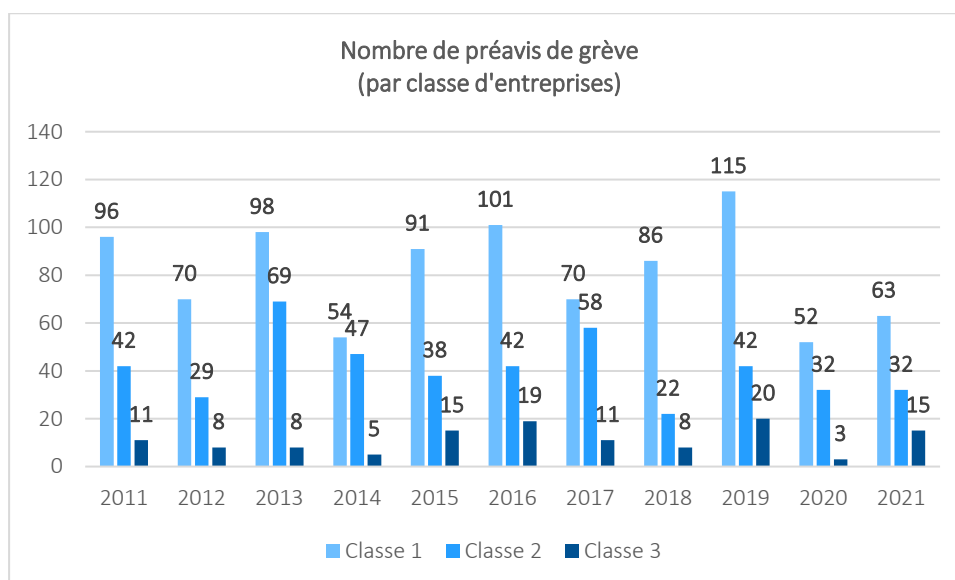
En 2021, les entreprises répondantes ont enregistré en **moyenne 1,4 demandes de négociation préalable et 0,7 préavis de grève**. Nous constatons donc une baisse du nombre moyen de demandes de négociation préalable (2 en 2020), et des résultats identiques à l'année dernière en ce qui concerne le nombre de préavis de grève.



- Evolution du nombre des demandes de négociation préalable et des préavis de grève reçus par classe d'entreprises

En examinant les résultats par classe d'entreprises, nous pouvons noter que cette évolution s'explique par la diminution du nombre de négociation préalable dans les entreprises de classe 1, et par l'augmentation du nombre de préavis de grève enregistrés dans les entreprises de classe 1 et 3.





● **Evolution de la moyenne des demandes de négociation préalable et des préavis de grève reçus par classe d'entreprises**

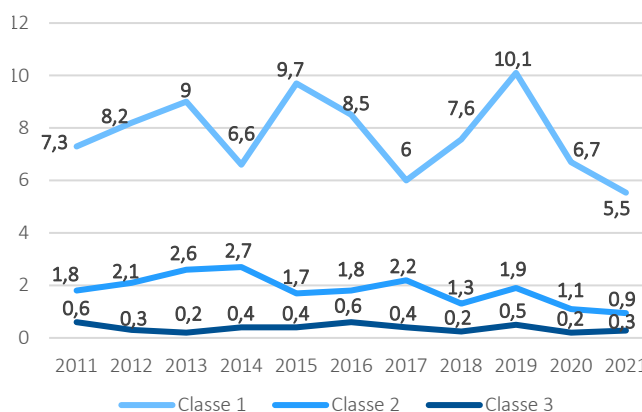
En 2021, les entreprises répondantes appartenant à la classe 1 ont enregistré en moyenne 5,5 demandes de négociation préalable et 2,3 préavis de grève.

Comme les années antérieures, ces chiffres sont plus faibles pour les entreprises de classe 2 et celles de classe 3. Celles-ci ont respectivement recensé 0,9 demandes de négociation préalable et 0,6 préavis de grève ainsi que 0,3 demandes de négociation préalable et 0,2 préavis de grève.

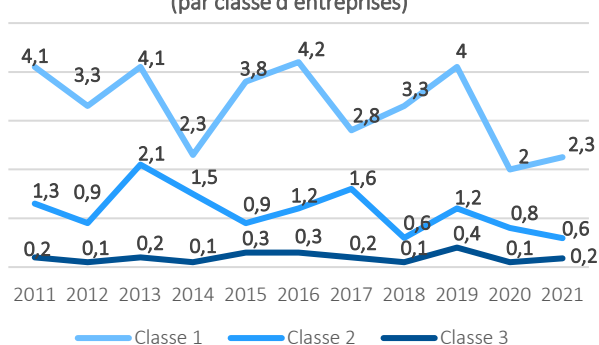
Nous constatons en outre :

- une baisse de la moyenne des demandes de négociation préalable mais une légère hausse des préavis de grève par entreprise de classe 1 ;
- une légère baisse de la moyenne des demandes de négociation préalable et des préavis de grève par entreprise de classe 2 ;
- une stabilisation des données afférentes aux entreprises de classe 3 depuis plusieurs années.

Moyenne des demandes de négociation préalable (par classe d'entreprises)



Moyenne des préavis de grève (par classe d'entreprises)

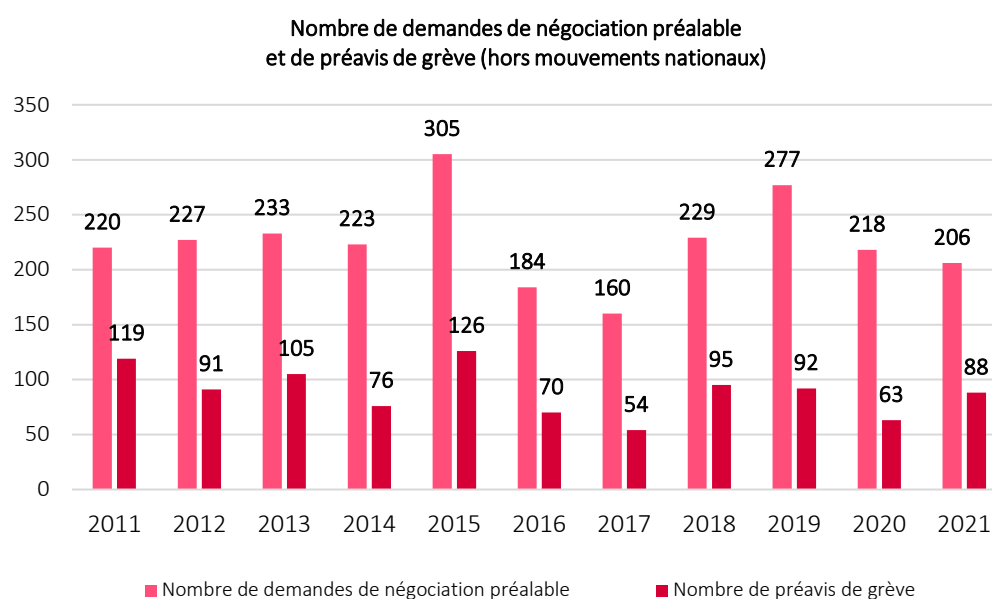


## 2.2. Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus spécifiques au transport urbain

- Evolution du nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus spécifiques au transport urbain

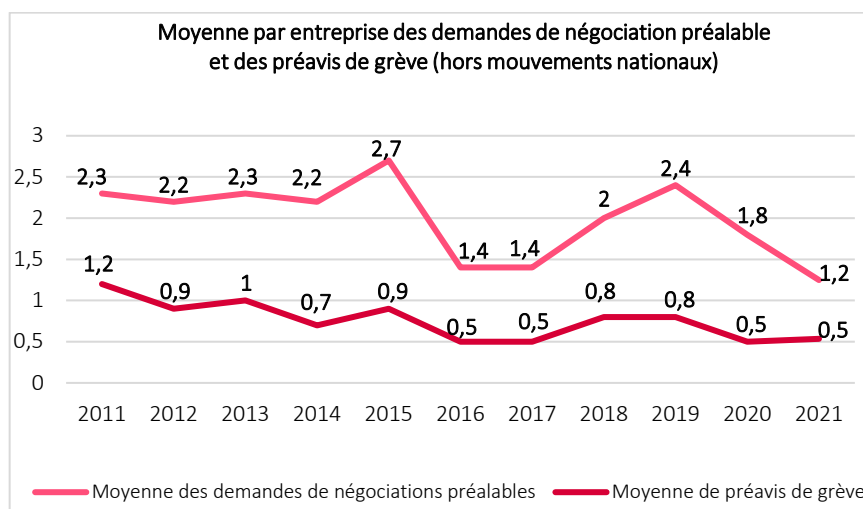
Comme chaque année, afin d’avoir une idée plus précise de la conflictualité spécifique au secteur du transport urbain de voyageurs, il est nécessaire de retirer des décomptes les demandes de négociation préalable et les préavis de grève déposés à l’occasion des journées nationales de mobilisation pour des problématiques interprofessionnelles.

En 2021, 206 demandes de négociation préalable et 88 préavis de grève liés à des revendications locales ou propres au transport urbain ont été reçus par l’ONDS. Le nombre de demandes de négociation préalable diminue, tandis que le nombre de préavis de grève augmente cette année.



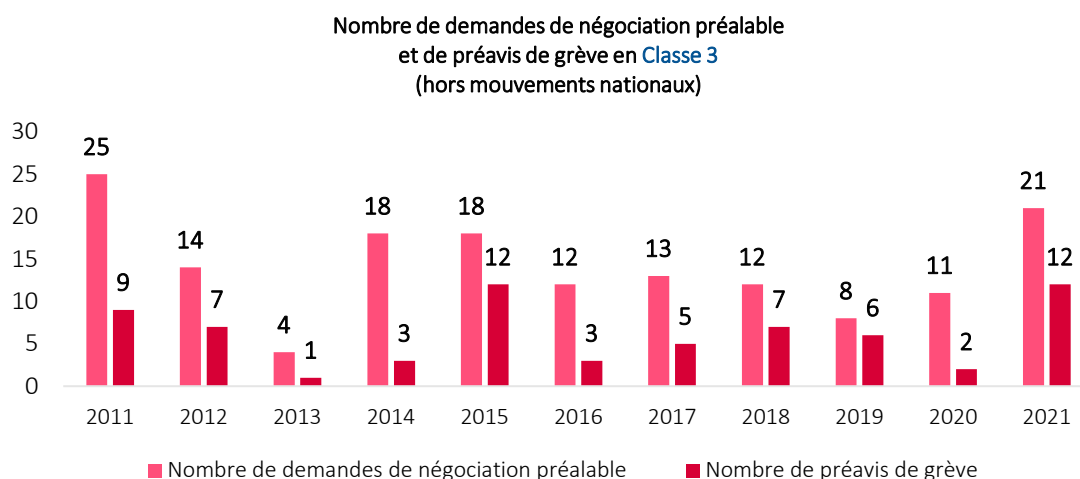
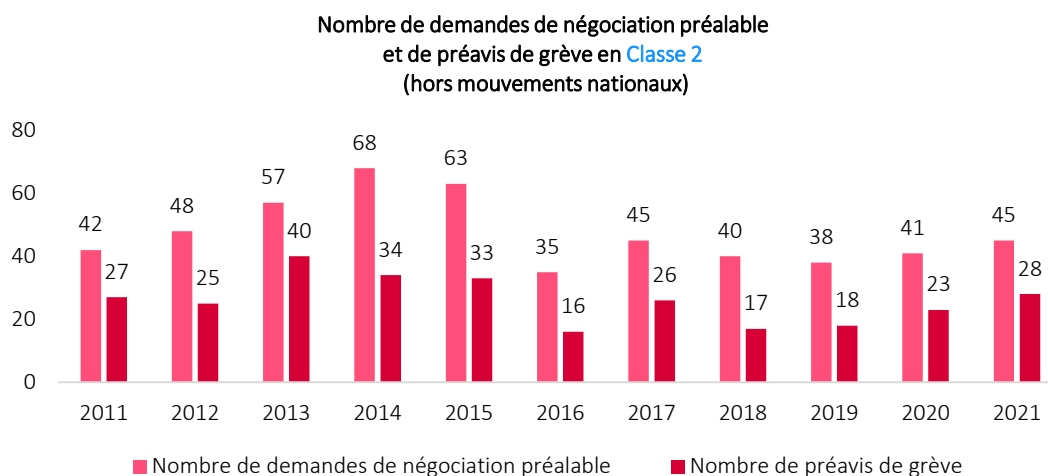
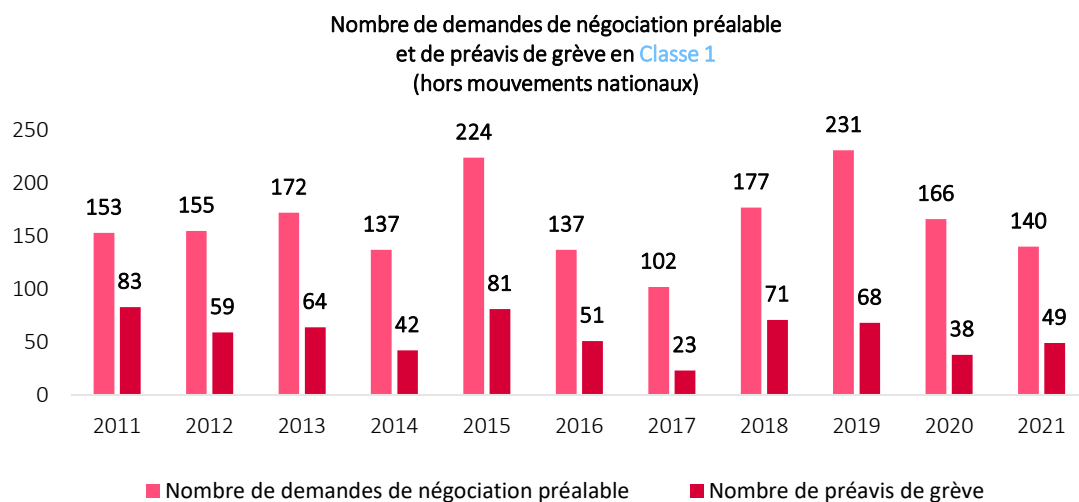
- Evolution de la moyenne par entreprise des demandes de négociation préalable et des préavis de grève spécifiques au transport urbain

Les entreprises répondantes ont enregistré en moyenne 1,2 demandes de négociation préalable et 0,5 préavis de grève liés à des revendications locales ou propres au transport urbain en 2021.



- Evolution du nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève spécifiques au transport urbain par classe d'entreprises

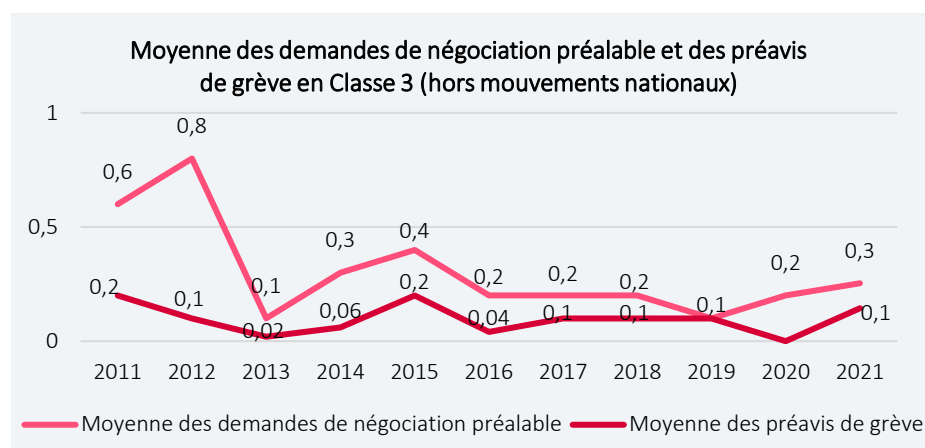
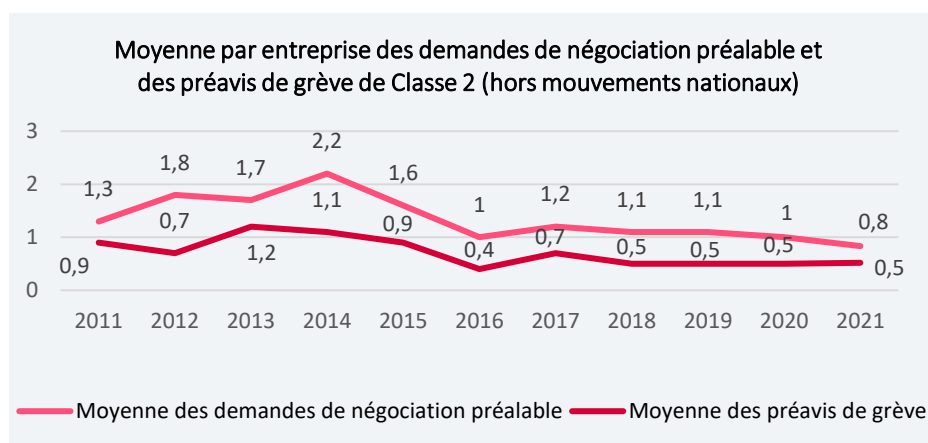
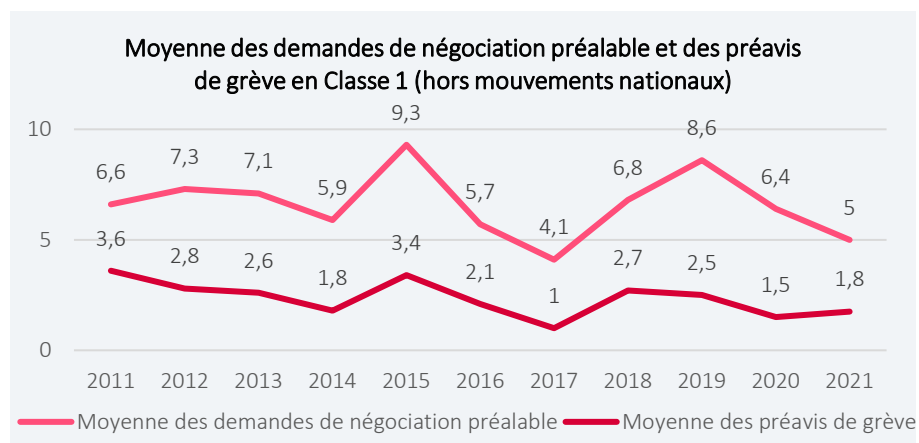
Le nombre de demandes de négociation préalable diminue dans les entreprises de classe 1 tandis que le nombre de préavis augmente. Concernant les entreprises de classe 2 et 3, le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève augmente.



- Evolution de la moyenne des demandes de négociation préalable et des préavis de grève spécifiques au transport urbain par classe d'entreprises

Le nombre moyen de demandes de négociation préalable spécifiques au transport urbain continue de baisser en 2021 (5 contre 6,4 en 2020 et 8,6 en 2019) après avoir atteint en 2019, son second niveau le plus haut jamais enregistré par l'ONDS pour les entreprises de classe 1. Il reste stable pour les entreprises de classe 2 (0,8 contre 1 en 2020) et celles de classe 3 (0,3 contre 0,2 en 2020).

Le nombre moyen de préavis de grève spécifiques au transport urbain augmente très légèrement toutes classes confondues. Elles enregistrent respectivement une moyenne de 1,8, 0,9 et 0,1.



# 3

**Les suites données  
aux demandes  
de négociation  
préalable**



### 3. Les suites données aux demandes de négociation préalable

Pour étudier les suites données aux demandes de négociation préalable, il est indispensable de distinguer en amont les demandes de négociation préalable liées à un mot d'ordre interprofessionnel de celles spécifiques aux entreprises de transport urbain. En effet, bien que la procédure de négociation préalable issue de la loi du 21 août 2007 s'applique également en cas de mouvement interprofessionnel, les entreprises ne peuvent pas répondre aux revendications qui y sont exprimées : la demande de négociation préalable est ainsi systématiquement suivie du dépôt d'un préavis de grève.

- **Evolution du taux d'aboutissement de la négociation préalable (hors mouvements nationaux)**

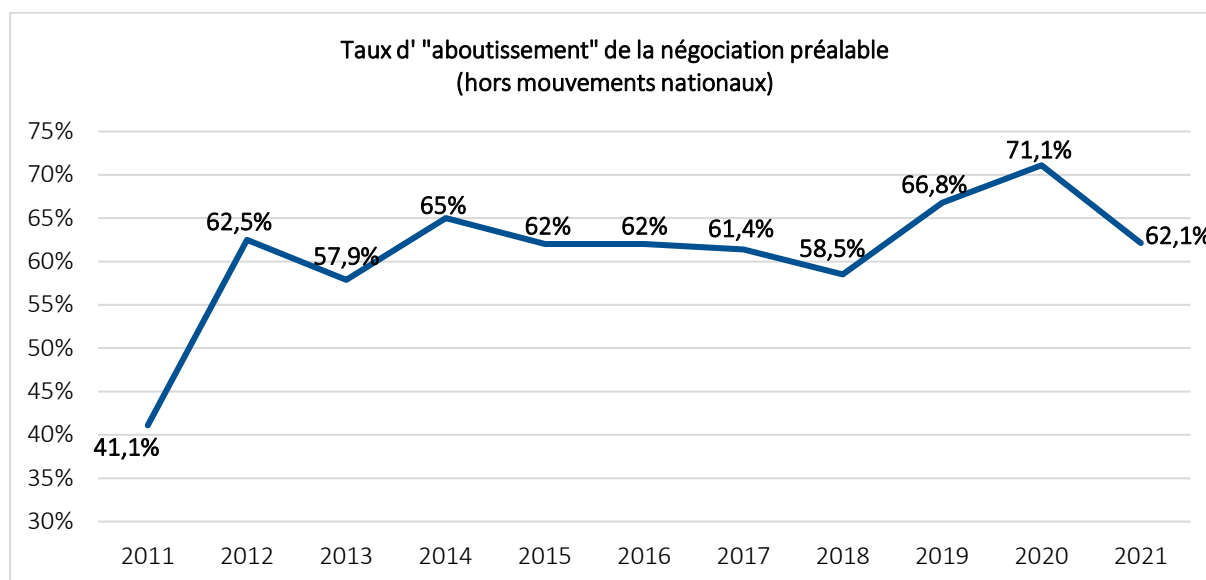
Pour calculer un taux d' « aboutissement » de la négociation préalable, il nous faut calculer le nombre de cas dans lesquels la demande de négociation préalable n'a pas été suivie du dépôt d'un préavis de grève.

**En 2021, 62,1 % des demandes de négociation préalable n'ont pas été suivies par le dépôt d'un préavis de grève.**

**Attention :** il serait totalement erroné d'en déduire que la procédure de négociation préalable a fait diminuer la conflictualité de 62,1 % en 2021.

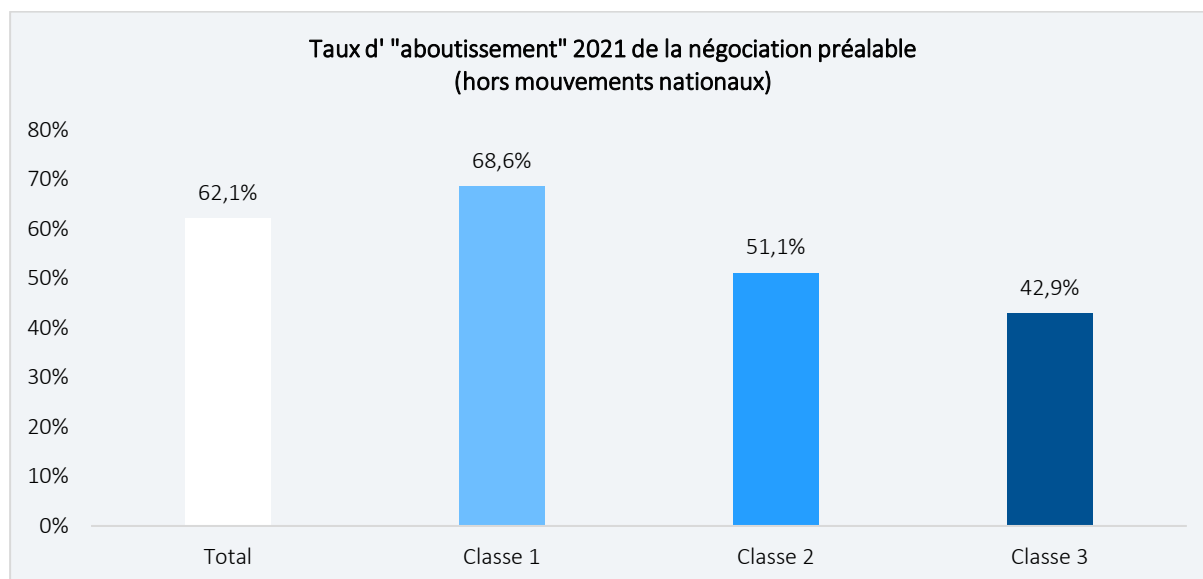
En effet, l'obligation de déposer une demande avant tout dépôt de préavis de grève a conduit à ce que de telles demandes soient déposées pour des sujets qui n'auraient pas donné lieu auparavant à un préavis de grève.

De même, la comparaison du nombre de préavis d'une année sur l'autre, si elle est déjà plus pertinente, doit être étudiée avec une certaine vigilance dans la mesure où le taux de suivi des préavis de grève n'est pas connu.



- Taux d'aboutissement de la négociation préalable en 2021 par classe d'entreprise

Le **taux d' « aboutissement »** de la négociation préalable est plus élevé dans les entreprises qui desservent les grandes agglomérations : 68,6% des demandes de négociation préalable n'ont pas donné lieu à préavis de grève dans les entreprises de classe 1, contre 51,1 % dans les entreprises de classe 2 et 42,9 % dans celles de classe 3.

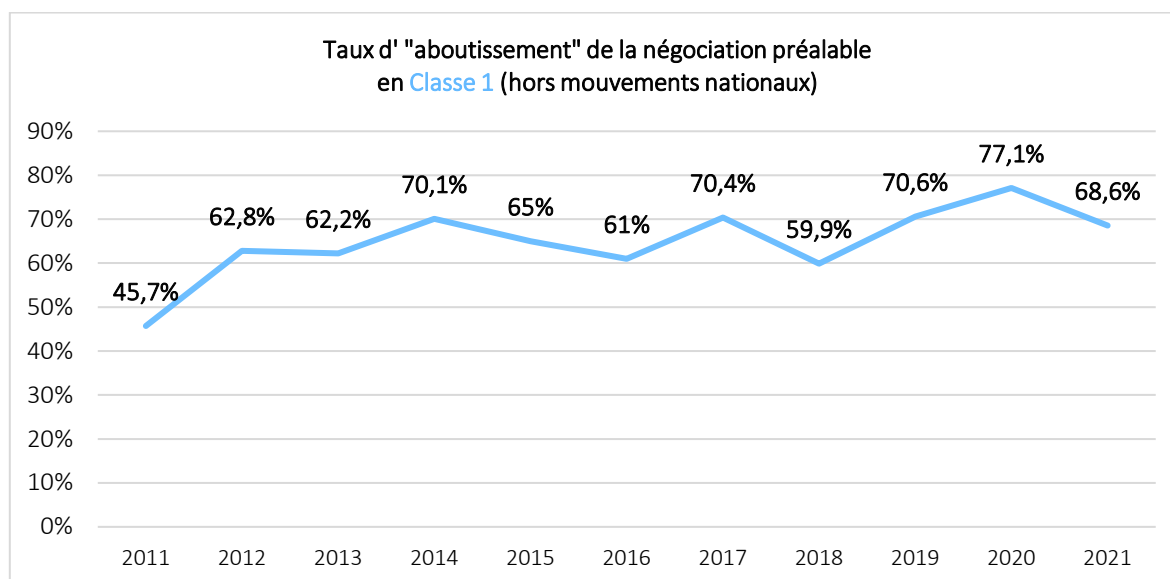


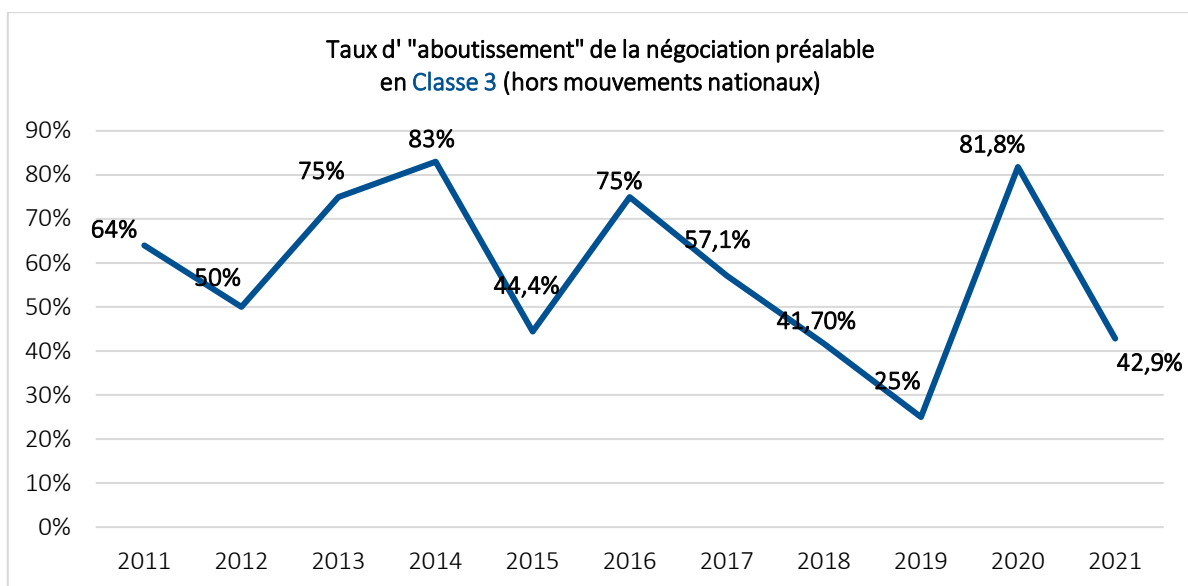
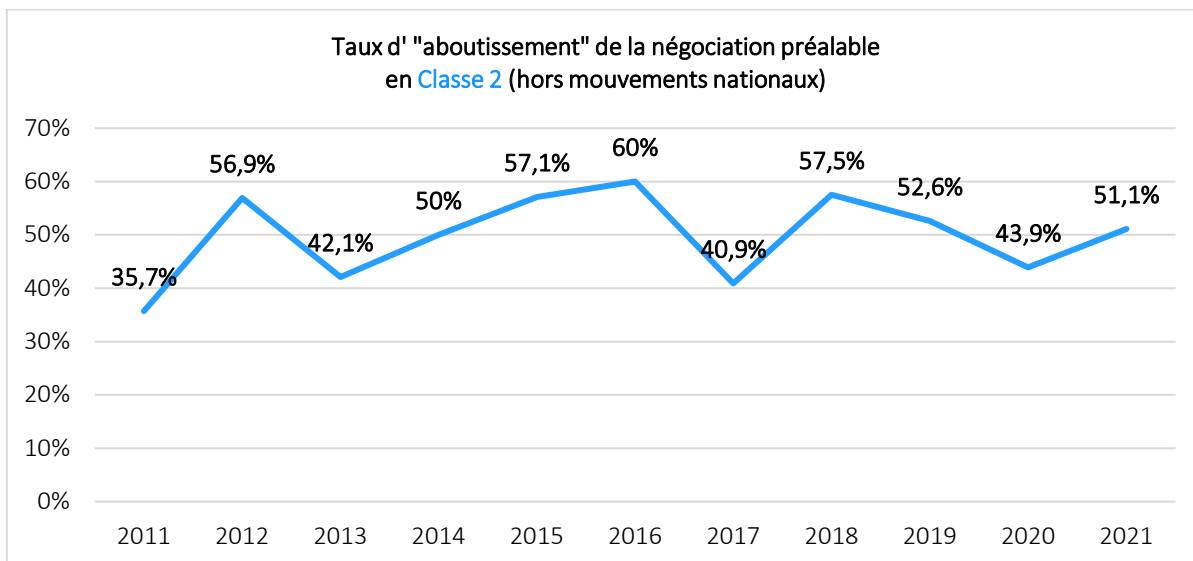
- Evolution du taux d'aboutissement de la négociation préalable par classe d'entreprises

Le taux d'aboutissement de la négociation préalable repart à la baisse dans les entreprises de **classe 1**, (68,6 % contre 77,1 % en 2020).

Concernant les entreprises de **classe 2**, le taux d'aboutissement de la négociation préalable repart à la hausse en 2021 (51,1 % contre 43,9 %).

Enfin, le taux d'aboutissement de la négociation préalable diminue nettement en 2021 dans les entreprises de **classe 3** (42,9 %), après avoir atteint en 2020 son niveau le plus élevé depuis 2015 (81,8 % en 2020 contre 25 % en 2019).







# 4

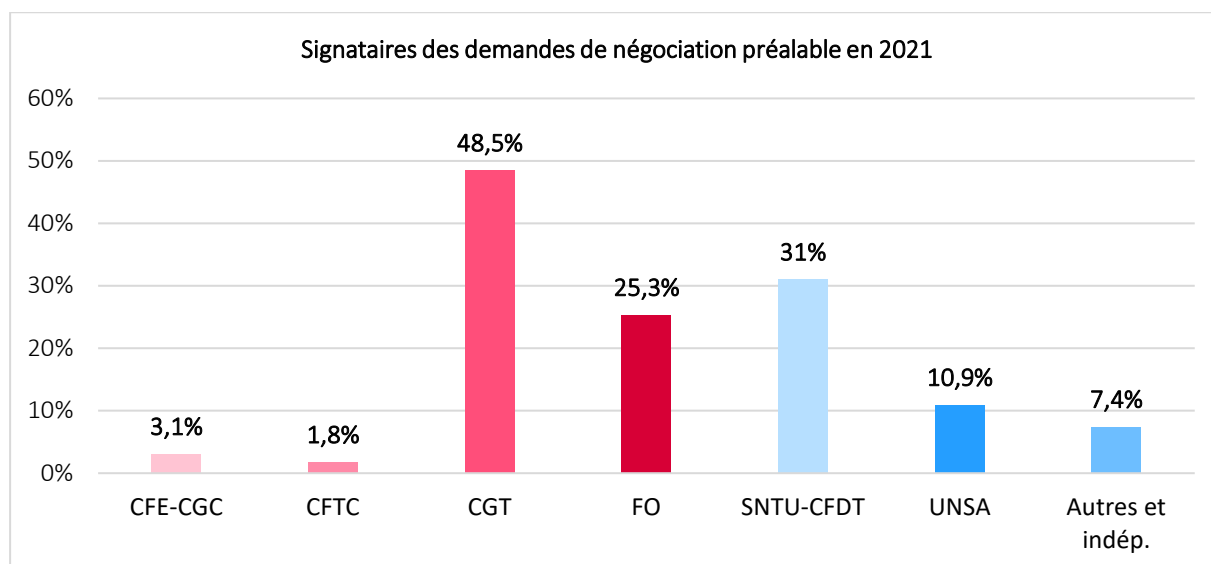
**Les signataires  
des demandes  
de négociation  
préalable  
et des préavis  
de grève**



## 4. Les signataires des demandes de négociation préalable et des préavis de grève

### 4.1. Les signataires des demandes de négociation préalable

En 2021, 48,5 % des demandes de négociation préalable ont été signées par la CGT tandis que 31 % et 25,3 % ont respectivement été signées par le SNTU-CFDT et FO.

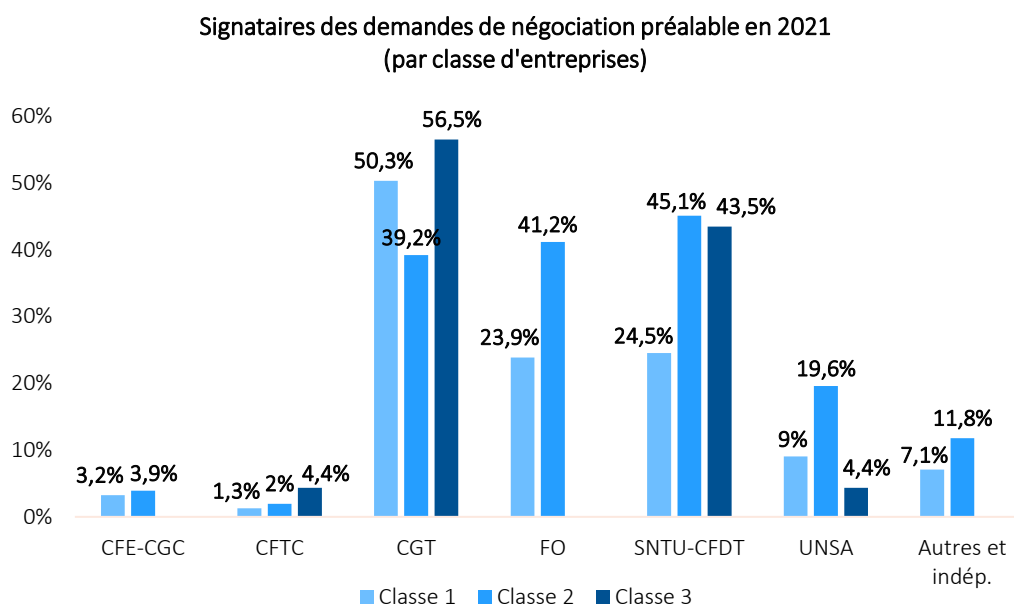


Le total des demandes de négociation préalable signées par chacune des organisations syndicales est supérieur à 100 %, étant donné qu'une demande de négociation préalable peut être signée par plusieurs organisations syndicales.

#### ● Les signataires des demandes de négociation préalable en 2021 par classe d'entreprises

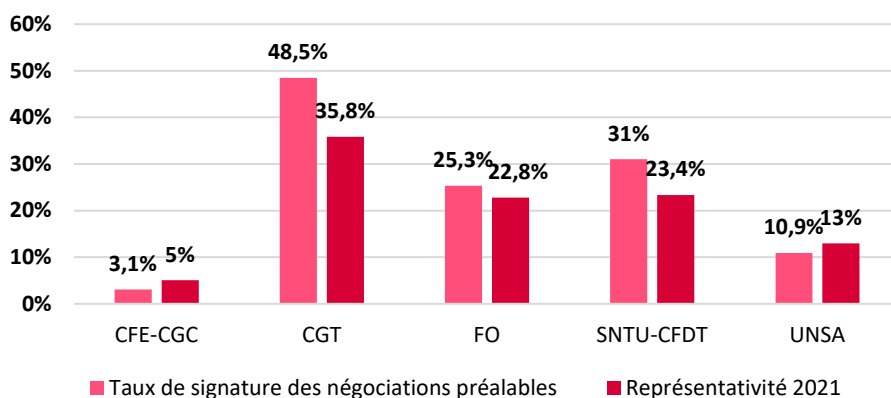
En 2021, la CGT a signé la majorité des demandes de négociation préalable dans les entreprises de classe 1 et celles de classe 3.

La CGT est suivie par le SNTU-CFDT et FO dans les entreprises de classe 1 et par le SNTU-CFDT dans les entreprises de classe 3. Le SNTU-CFDT a signé la majorité des demandes de négociation préalable dans les entreprises de classe 2. Il est suivi par FO et la CGT.



Soulignons que la position des organisations syndicales représentatives parmi les signataires des demandes de négociation reçues est en corrélation avec celle qu'elles détiennent au regard de leur représentativité.

Rapport signatures des demandes de négociation préalable/représentativité des organisations syndicales en 2021

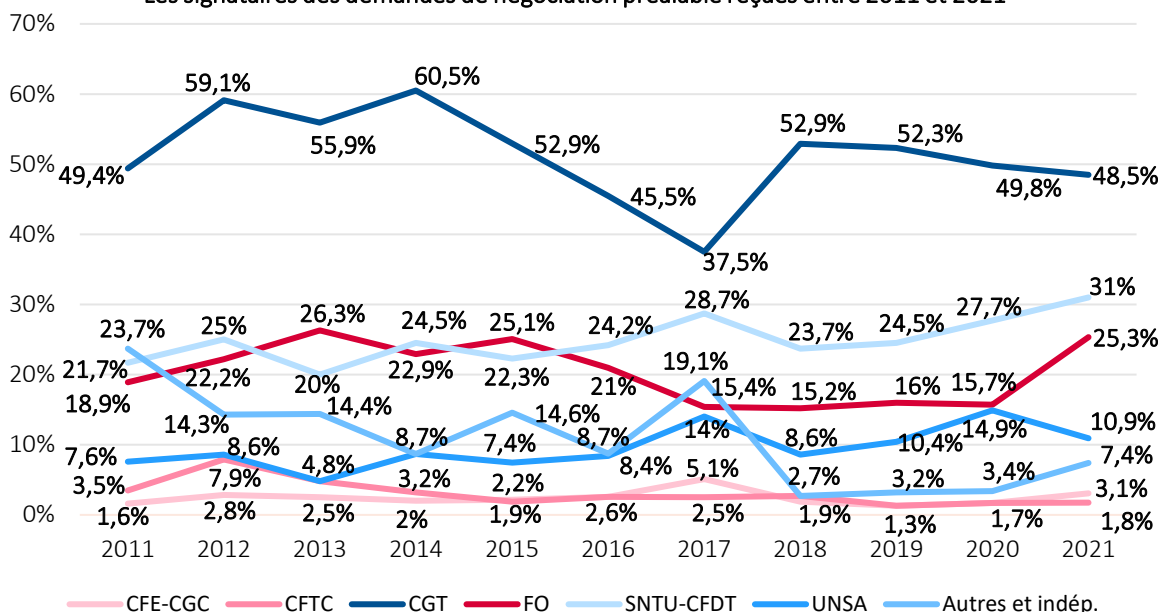


### ● Evolution du taux de signature des demandes de négociation préalable

Nous pouvons faire les observations suivantes concernant le taux de signature des demandes de négociation préalable par organisation syndicale :

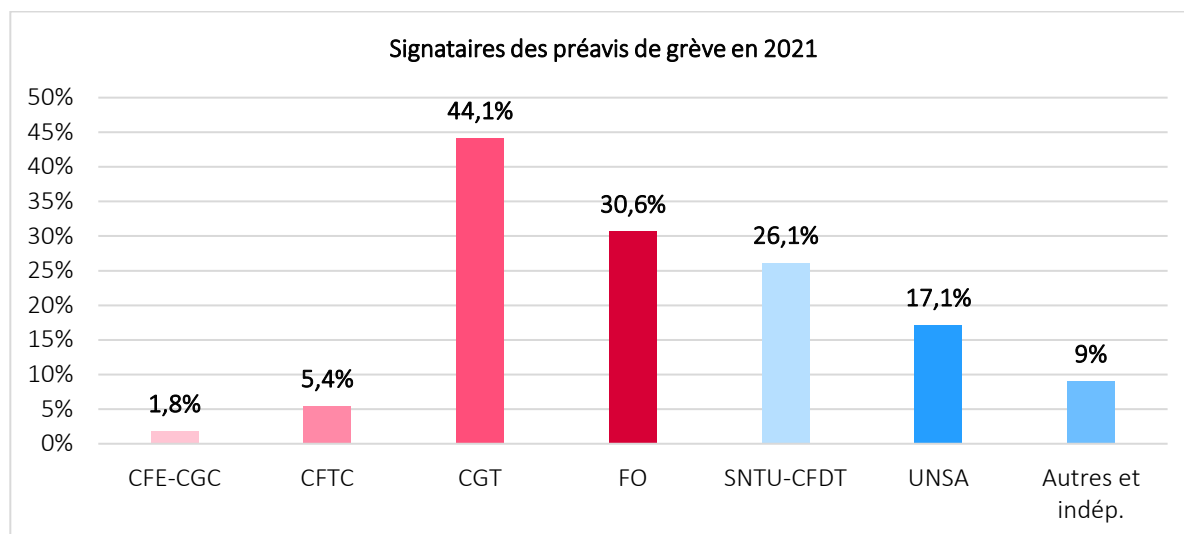
- le taux de signature des demandes de négociation préalable par la **CGT baisse légèrement** (48,5 % en 2021 contre 49,8 % en 2020), après avoir connu une nette progression en 2018 (52,9 % contre 37,5 % en 2017) ;
- celui de l'**UNSA repart à la baisse** (10,9 % en 2021 contre 14,9 % en 2020 et 10,4 % en 2019) ;
- à l'inverse, le taux de signature de **FO augmente nettement** (25,3 % en 2021 contre 15,7 % en 2020) ;
- les taux de signature des demandes de négociation préalable par le **SNTU-CFDT** (31 % en 2021 contre 27,7 % en 2020 et 24,5 % en 2019) la **CFE-CGC** (3,1 % en 2021 contre 1,7 % en 2020 et 1,3 % en 2019) **poursuivent leur progression** ;
- le taux de signature des demandes de négociation préalable des **syndicats autres et indépendants augmente** en 2021 (7,4 % contre 3,4 % en 2020).
- celui de la **CFTC reste quasi identique en 2021** (1,8 % contre 1,7 % en 2020) ;

Les signataires des demandes de négociation préalable reçues entre 2011 et 2021



## 4.2. Les signataires des préavis de grève

Cette année, **44,1 %** des préavis de grève déposés dans les entreprises de transport urbain et envoyés à l'ONDS ont été signés par la CGT. Suivent FO avec **30,6 %** et le SNTU-CFDT avec **26,1 %**.



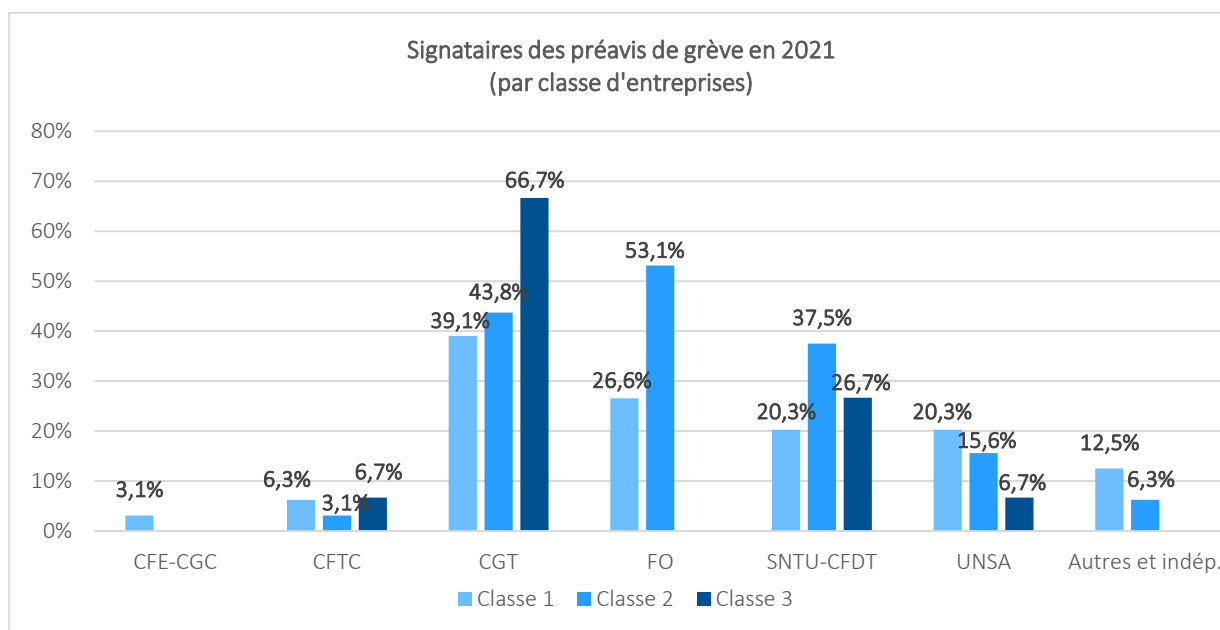
### ● Les signataires des préavis de grève en 2021 par classe d'entreprises

La CGT est le syndicat majoritairement signataire des préavis de grève dans les entreprises de classe 1 et celles de classe 3. Elle est suivie par FO, le SNTU-CFDT et l'UNSA dans les entreprises de classe 1 et par le SNTU-CFDT dans celles de classe 3. FO est le syndicat qui a signé la majorité des préavis de grève dans les entreprises de classe 2. Il est suivi par la CGT et le SNTU-CFDT.

L'UNSA, la CFE-CGC et les syndicats « autres et indépendants » ont signé une plus grande proportion de préavis de grève dans les entreprises de classe 1.

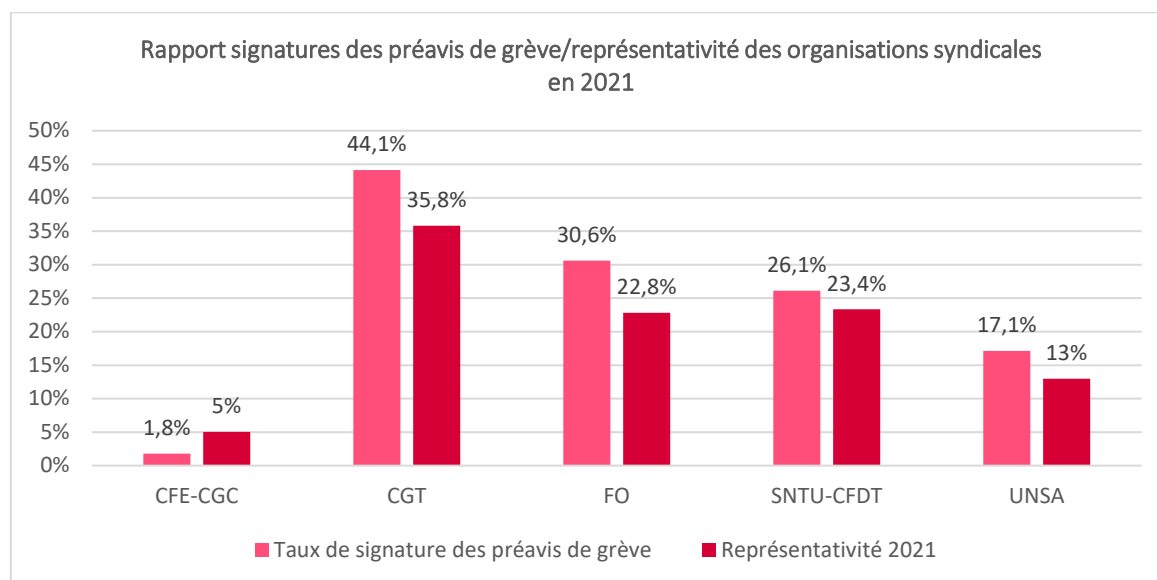
Le SNTU-CFDT et FO ont signé une plus grande proportion de préavis de grève dans celles de classe 2.

Enfin, la CGT et la CFTC ont signé davantage de préavis de grève dans celles de classe 3.



## ● Taux de signature et représentativité des organisations syndicales en 2021

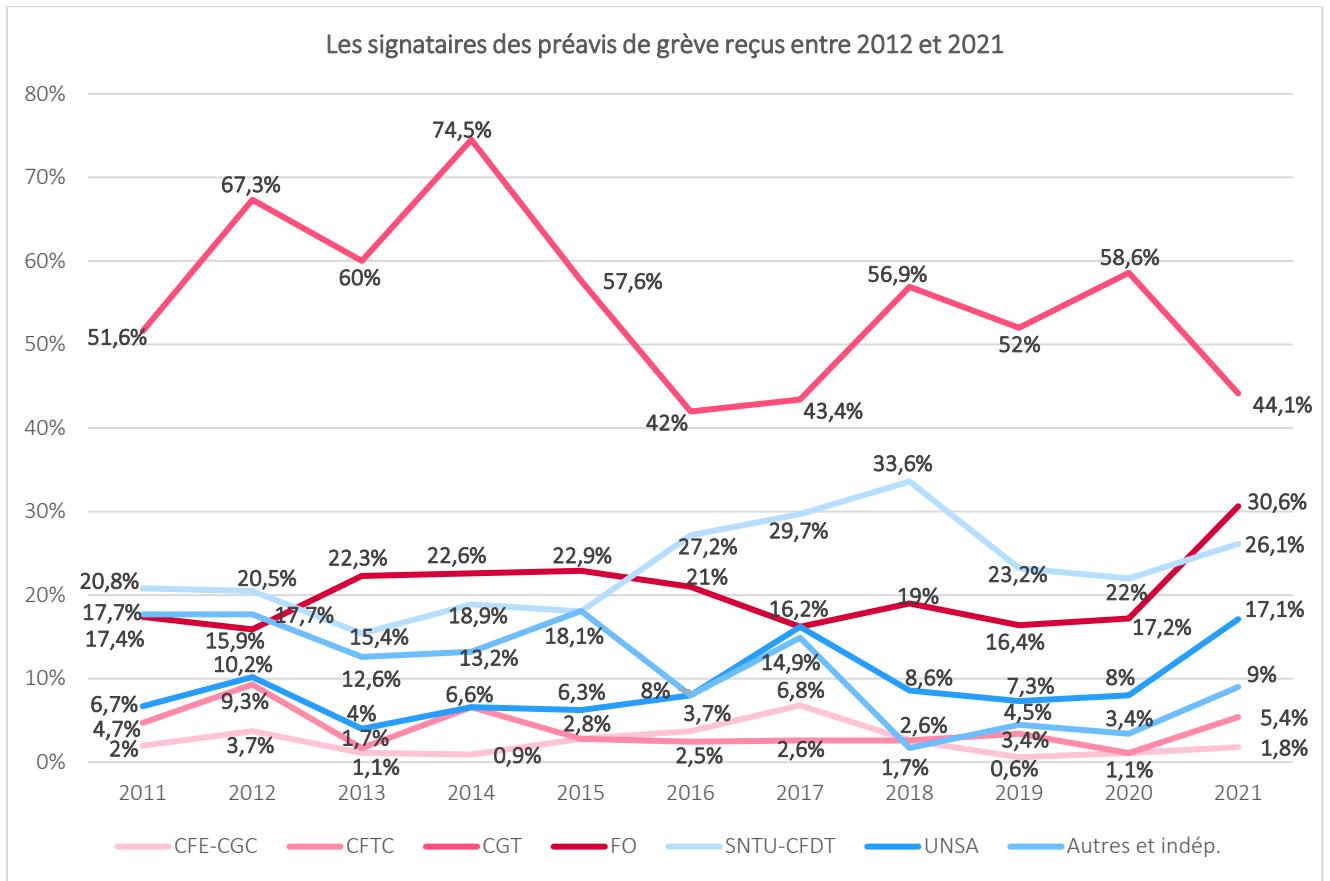
A l’instar de la situation en matière de demandes de négociation préalable, la position des organisations syndicales représentatives parmi les signataires des préavis de grève reçus est en corrélation avec celle qu’elles détiennent au regard de leur représentativité.



## ● Evolution du taux de signature des préavis de grève

Nous pouvons faire les observations suivantes concernant l’évolution du taux de signature des préavis de grève par organisations syndicales :

- le taux de signature des préavis de grève de **FO poursuit sa progression et atteint son plus haut niveau en 2021** (30,6 % contre 17,2 % en 2020 et 16,4 % en 2019) ;
- le taux de signature des préavis de grève du **SNTU-CFDT repart à la hausse** en 2021 (26,1 % contre 22 % en 2020 et 23,2 % en 2019) après avoir atteint son plus haut niveau en 2018 (33,6 %) ;
- le taux de signature de **l’UNSA**, après avoir été relativement stable depuis 2018, **augmente nettement en 2021** (17,1 % contre 8 % en 2020, 7,3 % en 2019 et 8,6 % en 2018) ;
- le taux de signature des préavis de grève des **syndicats autres et indépendants repart nettement à la hausse en 2021** (9 % contre 3,4 % en 2020, 4,5 % en 2019 et 1,7 % en 2018) ;
- après avoir stagné depuis 2015, puis connu une baisse en 2020, le taux de signature de la **CFTC repart à la hausse** cette année (5,4 % contre 1,1 % en 2020 et 3,4 % en 2019) ;
- le taux de signature de la **CFE-CGC reste relativement stable** en 2021 (1,8 % contre 1,1 % en 2020) ;
- A l’inverse, le taux de signature des préavis de grève de la **CGT baisse** en 2021 (44,1 % contre 58,6 % en 2020).





# 5

**Les revendications  
exprimées  
dans les demandes  
de négociation  
préalable  
et les préavis  
de grève**



## 5. Les revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable et les préavis de grève

---

### 5.1. Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable

Une étude des thèmes des demandes de négociation préalable et des préavis de grève a permis d'identifier **16 sujets majeurs** sur lesquels portent les revendications des organisations syndicales dans la branche des transports urbains de voyageurs :

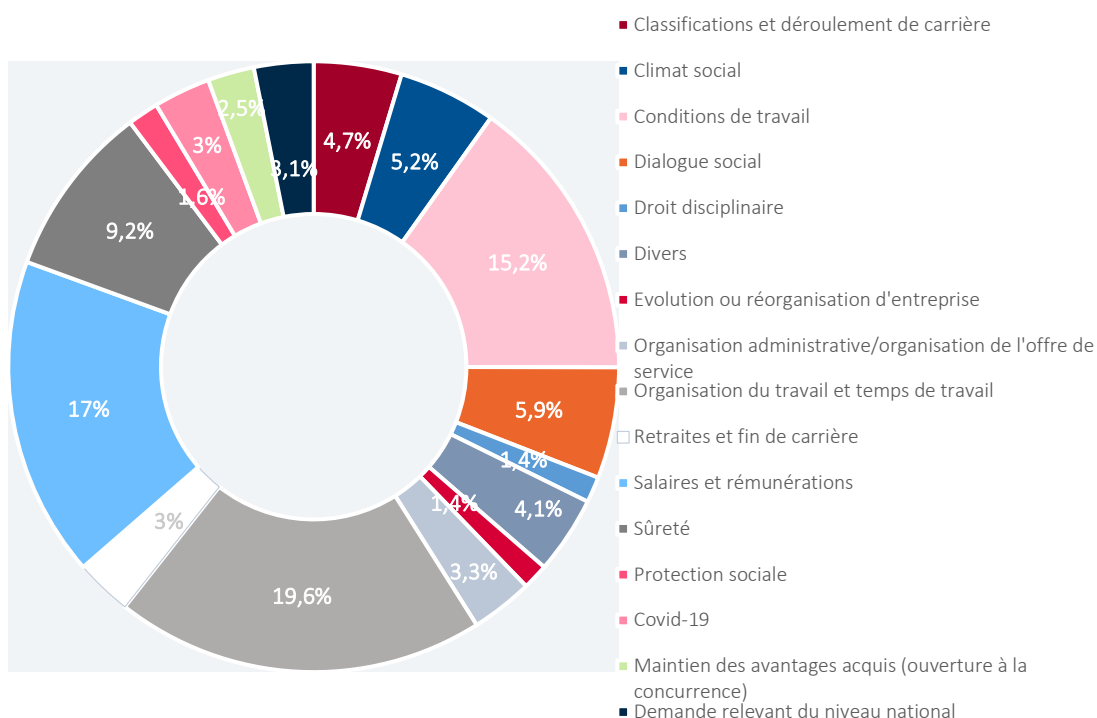
1. Organisation du travail et temps de travail,
2. Salaires et rémunérations,
3. Conditions de travail,
4. Sûreté / sécurité,
5. Dialogue social,
6. Climat social,
7. Classifications et déroulement de carrière,
8. Divers,
9. Organisation administrative/organisation de l'offre de services,
10. Demande relevant du niveau national,
11. Retraites et fin de carrière,
12. Covid-19,
13. Maintien des avantages acquis (ouverture à la concurrence),
14. Protection sociale,
15. Droit disciplinaire,
16. Evolution ou réorganisation d'entreprise.

- Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable (tous mouvements confondus)

- ↳ Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable toute classe d'entreprises confondue (tous mouvements confondus)

En 2021, nous retrouvons en première position, les **revendications liées à l'organisation du travail et au temps de travail** (19,6 %), puis celles liées aux **salaires et rémunérations** (17 %), aux **conditions de travail** (15,2 %), à la **sûreté et sécurité** (9,2 %), au **dialogue social** (5,9 %), au **climat social** (5,2 %), aux **classifications et déroulement de carrière** (4,7 %), à la catégorie **divers** (4,1 %), à l'**organisation administrative ou de l'offre de service** (3,3 %), aux **demandes relevant du niveau national** (3,1 %), à proportion égales celles liées aux **retraites et fin de carrière** et à la **Covid-19** (3 %), au **maintien des avantages acquis** (2,5 %), à la **protection sociale** (1,6 %), au **droit disciplinaire** (1,4 %), et à l'**évolution ou la réorganisation d'entreprise** (1,4 %).

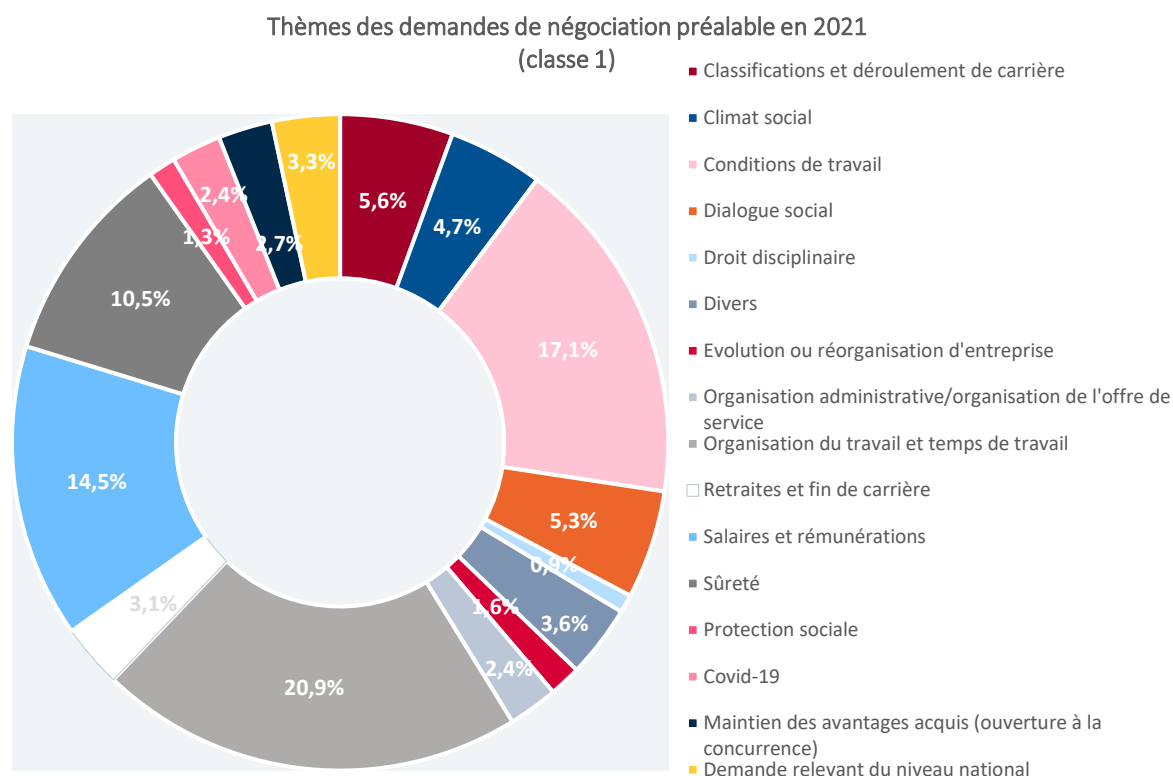
Thèmes des demandes de négociation préalable en 2021



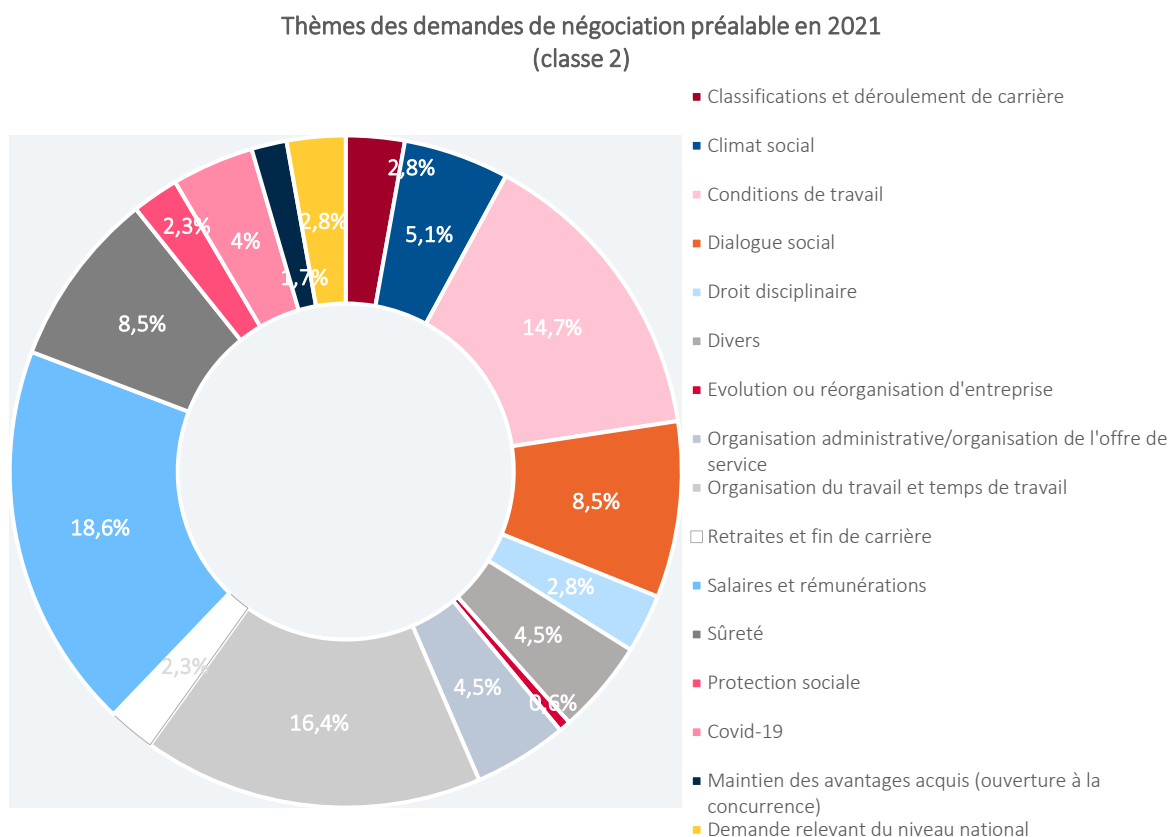
➔ Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable par classe d'entreprises (tous mouvements confondus)

- **les questions liées à l'organisation du travail et au temps de travail** constituent le premier sujet de revendications dans les entreprises de classe 1, et le deuxième pour les entreprises de classe 2 et 3 ;
- **les questions liées aux conditions de travail** constituent le deuxième sujet de revendications dans les entreprises de classe 1, le troisième sujet dans celles de classe 2 et 3 ;
- **les questions liées aux salaires et rémunérations** constituent le troisième sujet des revendications dans les entreprises de classe 1. Il est le premier sujet dans les entreprises de classe 2 et 3 ;
- **Les questions liées à la sûreté et à la sécurité** constituent le quatrième sujet de revendications dans les entreprises de classe 1 et 2, et le cinquième dans les entreprises de classe 3 ;
- **les revendications liées aux classifications et déroulement de carrière** sont plus importantes dans les entreprises de classe 1 que dans les autres classes d'entreprises. Elles se positionnent à la cinquième place dans les entreprises de classe 1, à la huitième position dans celles de classe 2 (au même titre que les thèmes portant sur les demandes relevant du niveau national et le droit disciplinaire) et sixième place dans celles de classe 3 (au même titre que les thèmes portant sur le Covid-19, dialogue social et retraites et fin de carrières) ;
- **les questions liées aux retraites et fin de carrière** constituent le dixième sujet de revendications dans les entreprises de classe 1, le sixième sujet dans les entreprises de classe 2 et le neuvième dans les entreprises de classe 3 ;
- certains sujets, tels que **l'organisation administrative ou de l'offre de service, la protection sociale et le droit disciplinaire** sont moins présents dans les revendications.

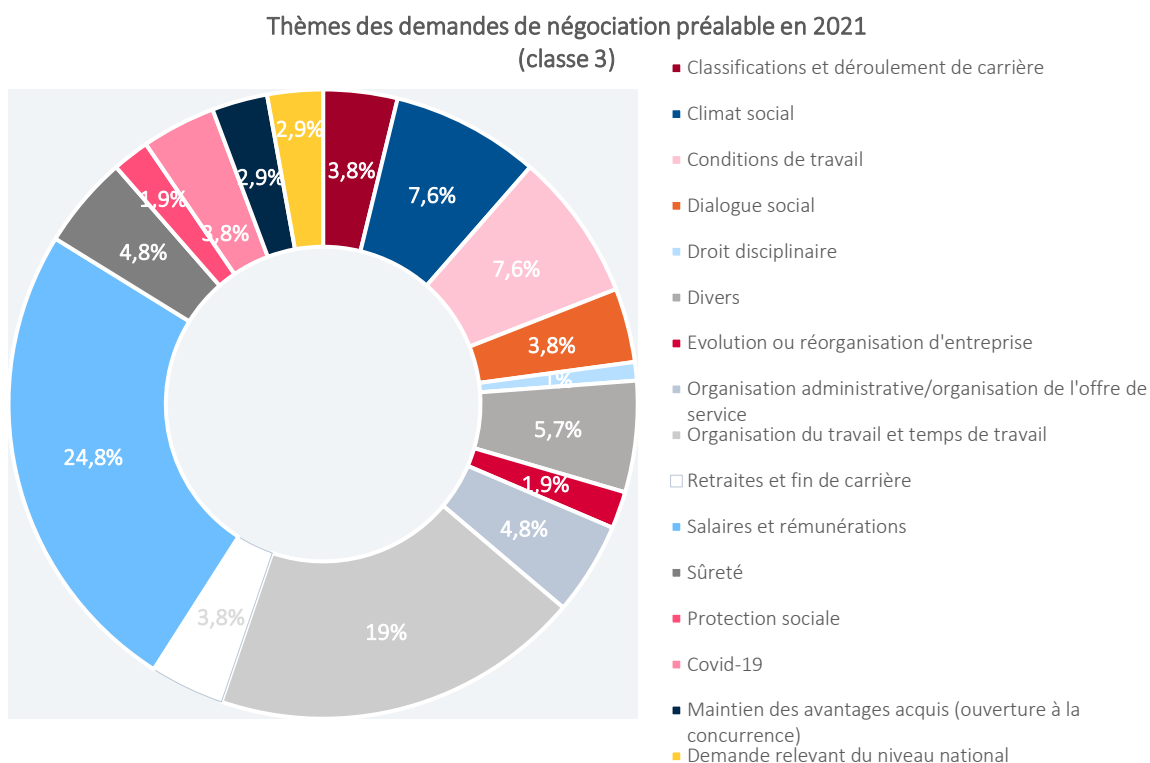
● **Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de Classe 1**



● **Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de Classe 2**



- **Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de Classe 3**

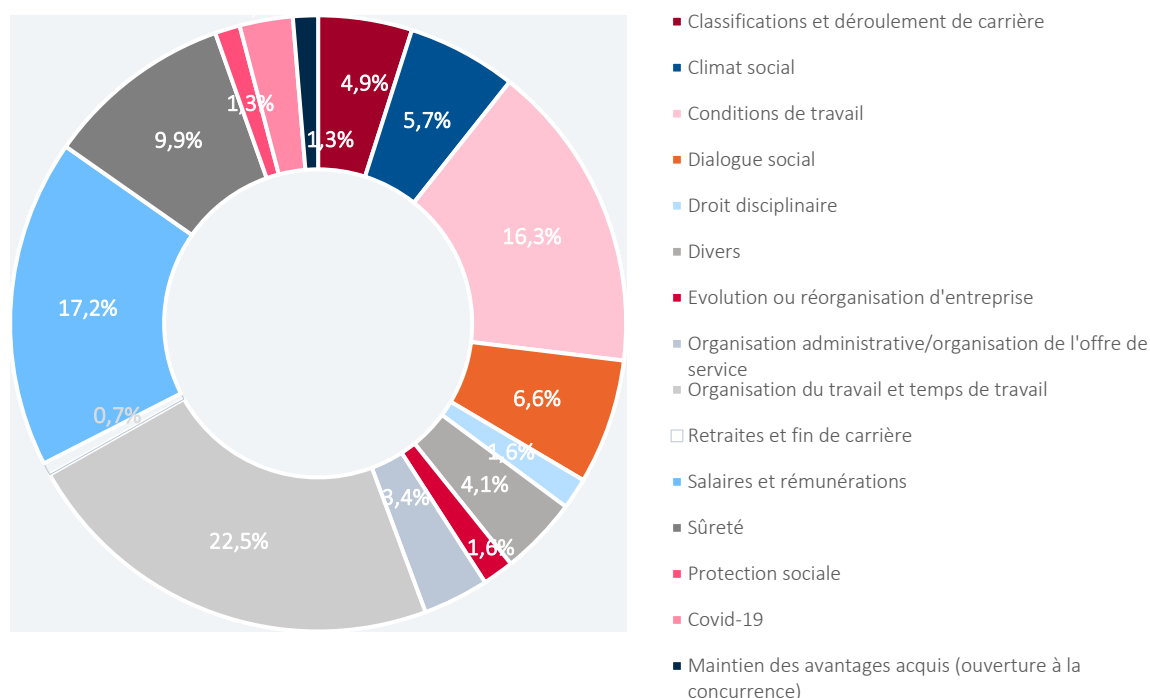


- **Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable**

- ➔ **Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable toute classe d'entreprises confondue**

En retirant les demandes de négociation préalable liées à des mouvements nationaux (Cf. Graphique ci-dessous), nous constatons une évolution en ce que le thème relatif aux **retraites et fin de carrière** diminue (3,3 % contre 0,7 %). Néanmoins, nous pouvons noter une similitude dans la répartition des autres thèmes de revendications spécifiques au secteur du transport urbain : viennent comme **premiers thèmes de revendications des questions d'organisation et de temps de travail (22,5 %) les salaires et rémunérations (17,2 %)**, suivies de celles liées aux **conditions de travail (16,3 %)**, à la **sûreté et sécurité (9,9 %)**, au **dialogue social (6,6 %)**, au **climat social (5,7 %)**, aux **classifications et déroulement de carrière (4,9 %)**, ainsi qu'à la catégorie **divers (4,1 %)**.

Thèmes des demandes de négociation préalable en 2021  
(hors mouvements nationaux)

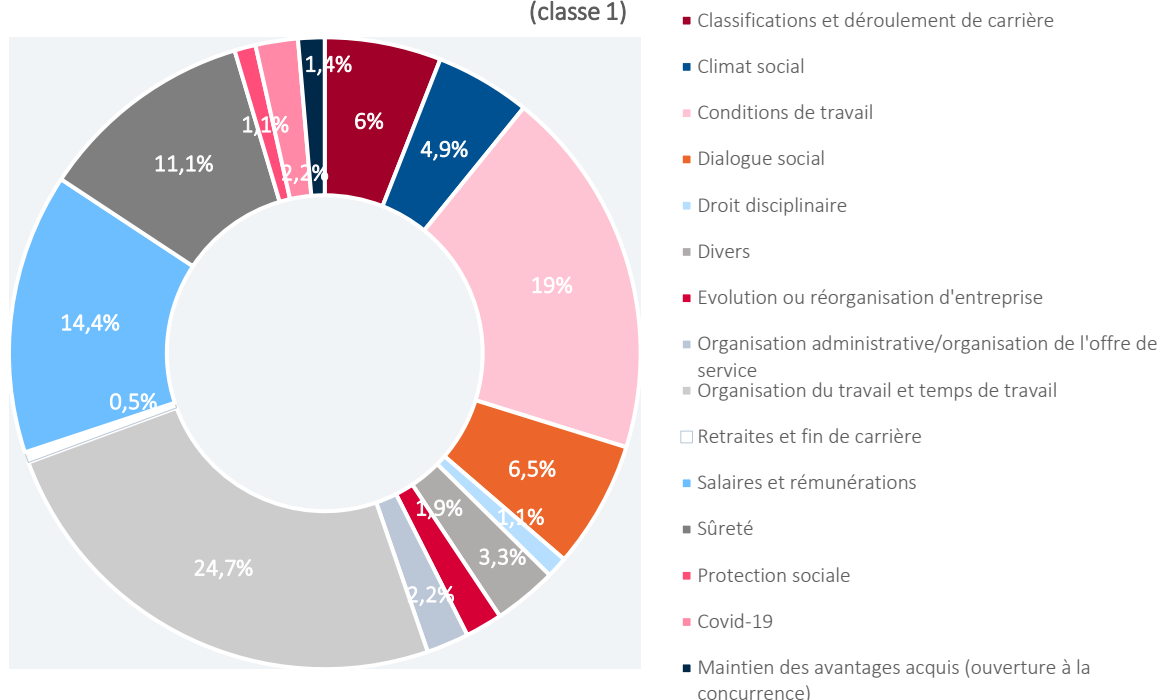


➔ Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable par classe d'entreprises

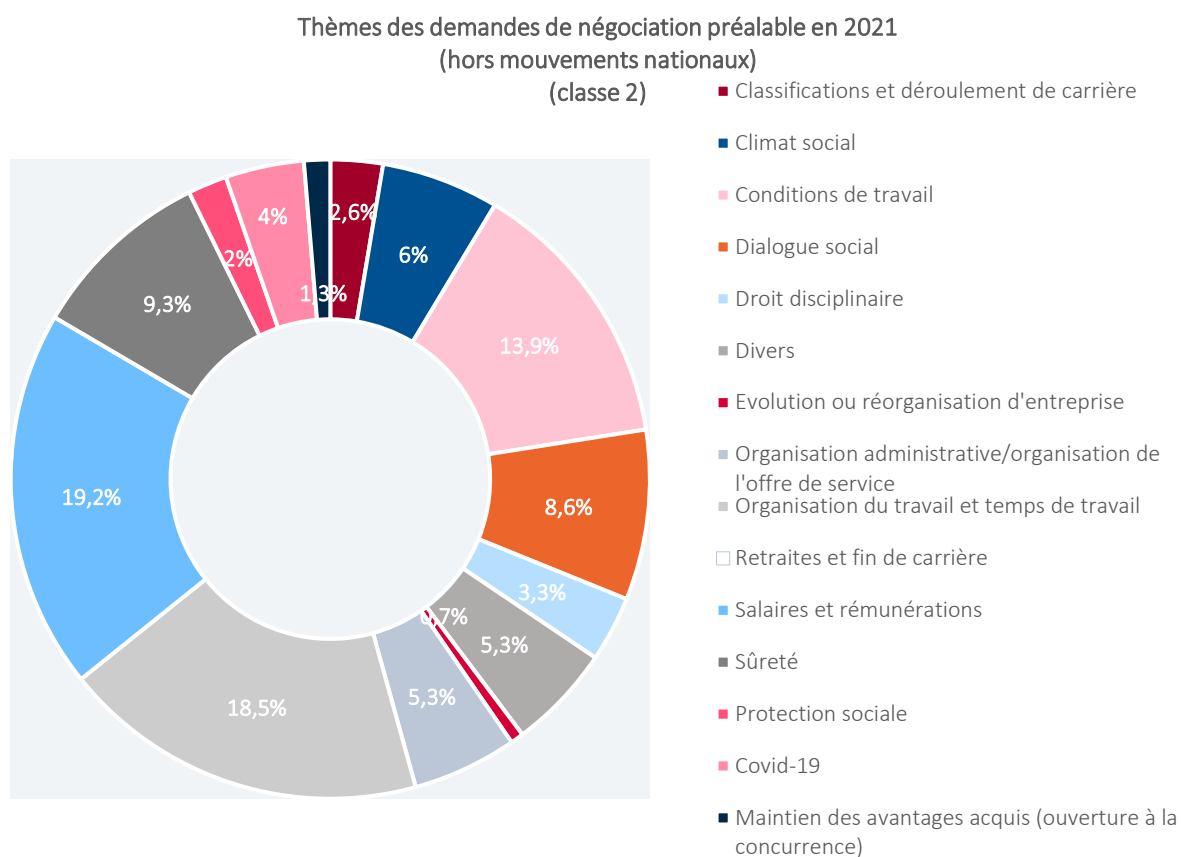
La répartition, par classe d'entreprises, des thèmes des revendications des demandes de négociation préalable liées aux mouvements spécifiques du secteur du transport urbain est semblable à celle observée supra tous mouvements confondus.

● Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de [Classe 1](#)

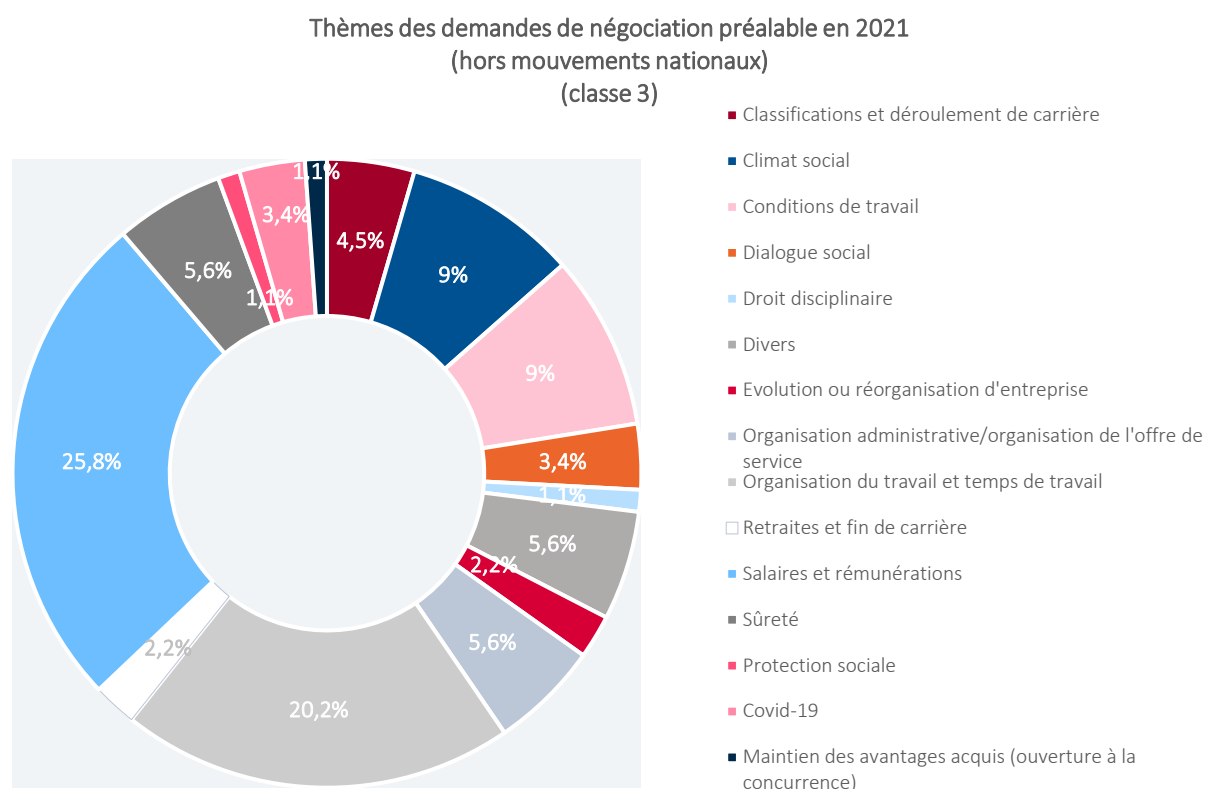
Thèmes des demandes de négociation préalable en 2021  
(hors mouvements nationaux)  
(classe 1)



● Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de [Classe 2](#)



● Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de [Classe 3](#)

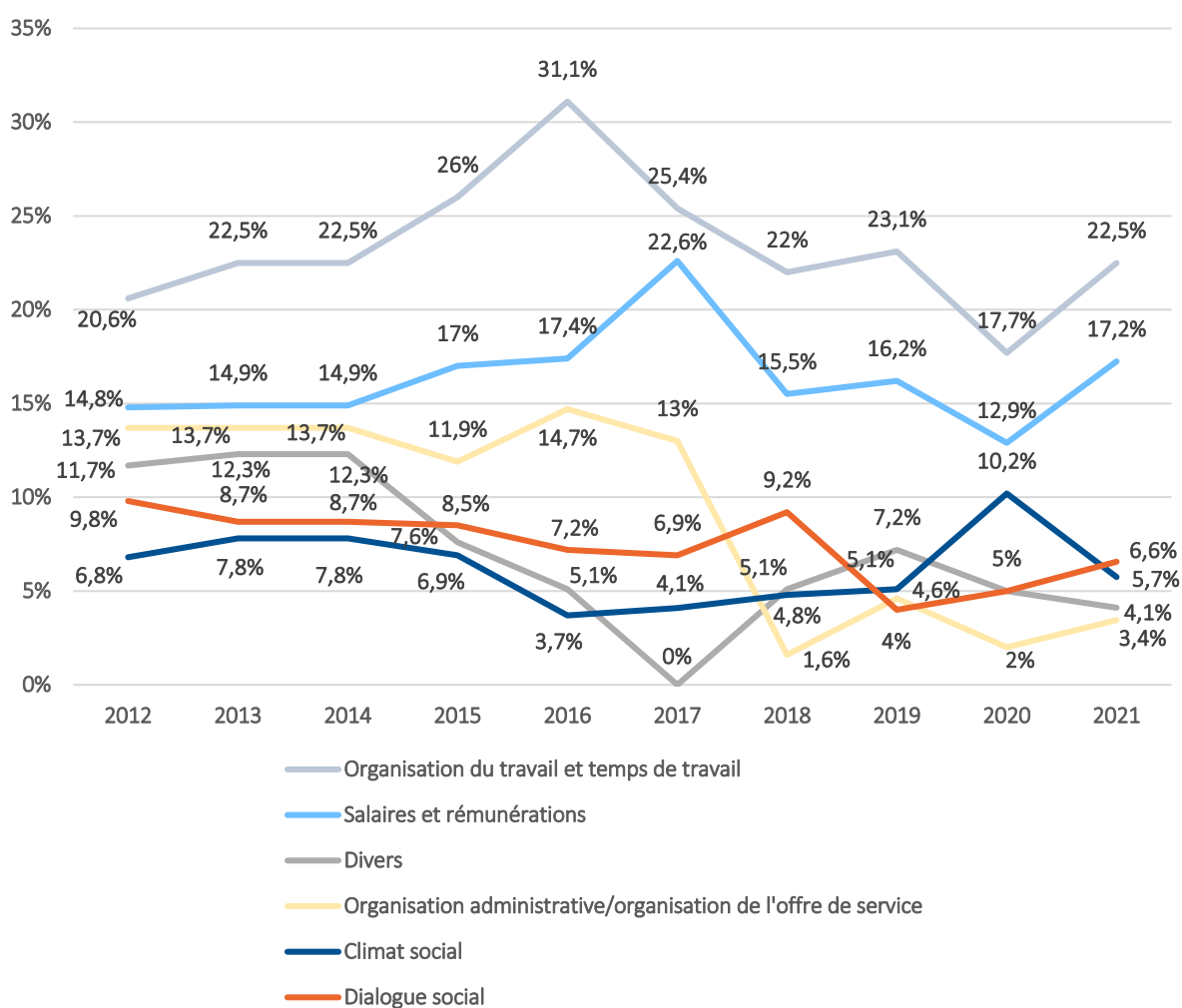


- Evolution des principaux thèmes de revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues en 2021

Plusieurs remarques peuvent être effectuées :

- la part des questions liées à l'**organisation du travail** connaît une hausse significative (22,5 % en 2021 contre 17,7 % en 2020) ;
- la part des revendications relatives aux **rémunérations** repart à la hausse en 2021 (17,2 % contre 12,9 % en 2020 et 16,2 % en 2019) ;
- la part des revendications liées au **dialogue social** continue de progresser depuis 2019 (6,6 % en 2021 contre 5 % en 2020 et 4 % en 2019) ;
- la part des questions portant sur le thème de l'**organisation administrative et de l'organisation de l'offre de service** croit en 2021 (3,4 % contre 2 % en 2020) ;
- la part des revendications afférentes à la **catégorie divers** continue de diminuer en 2021 (4,1 % contre 5 % en 2020 et 7,2 % en 2019) ;
- enfin, la part des questions relatives au **climat social**, repart à la baisse en 2021 (5,7 % contre 10,2 % en 2020 et 5,1 % en 2019) ;

Evolution 2012 - 2021 des principaux thèmes de revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues (hors mouvements nationaux)



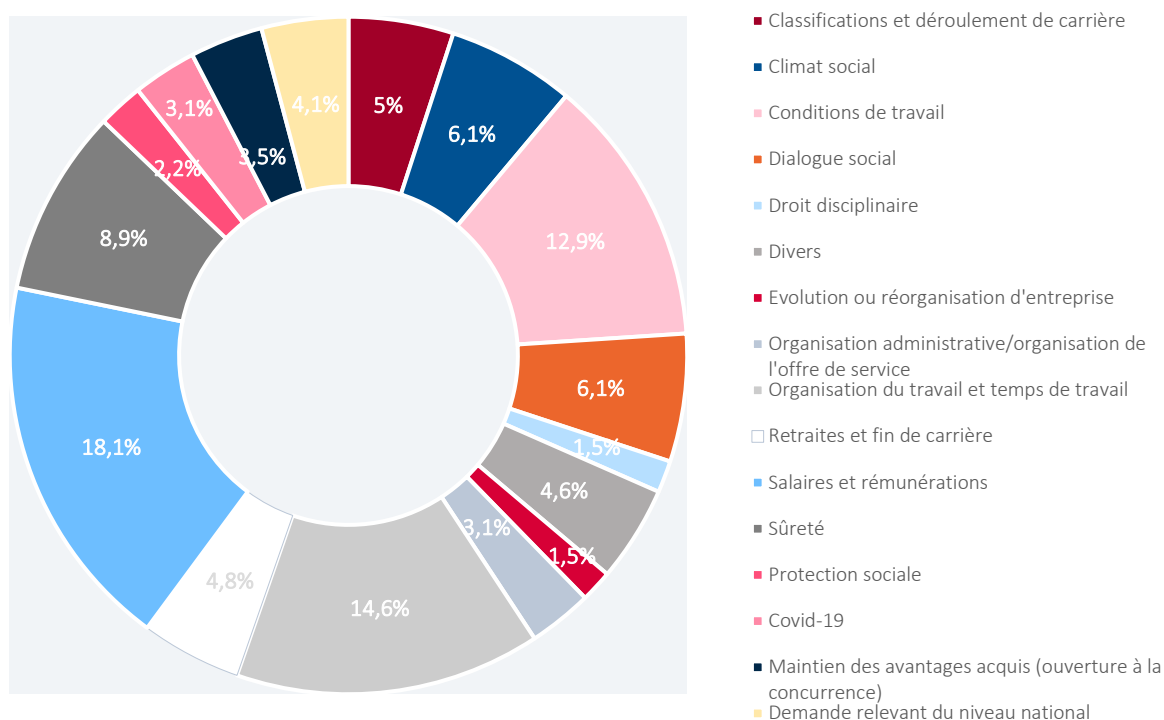
## 5.2. Revendications exprimées dans les préavis de grève

- Revendications exprimées dans les préavis de grève (tous mouvements confondus)

- ➔ Revendications exprimées dans les préavis de grève toute classe d'entreprises confondue (tous mouvements confondus)

Les demandes relatives aux salaires et rémunérations représentent le premier sujet de revendications contenues dans les préavis de grève : 18,1 % des revendications exprimées y sont consacrées. Viennent ensuite les questions liées à l'organisation du travail et du temps de travail (14,6 %), puis celles liées aux conditions de travail (12,9 %), à la sûreté et à la sécurité (8,9 %), à proportion égale celles liées au climat social et dialogue social (6,1 %), aux classifications et déroulement de carrière (5 %), aux retraites et fin de carrières (4,8 %), et celles liées à la catégorie divers (4,6 %). Enfin, viennent celles relatives aux demandes relevant du niveau national (3,5 %), au maintien des avantages acquis (ouverture à la concurrence) (3,5 %), puis à proportion égale celles liées à l'organisation administrative, l'organisation de l'offre de service et à la Covid-19 (2 %), celles liées à la protection sociale (2,2 %) et de nouveau à proportion égale celles liées au droit disciplinaire et à l'évolution ou la réorganisation d'entreprise (1,5 %).

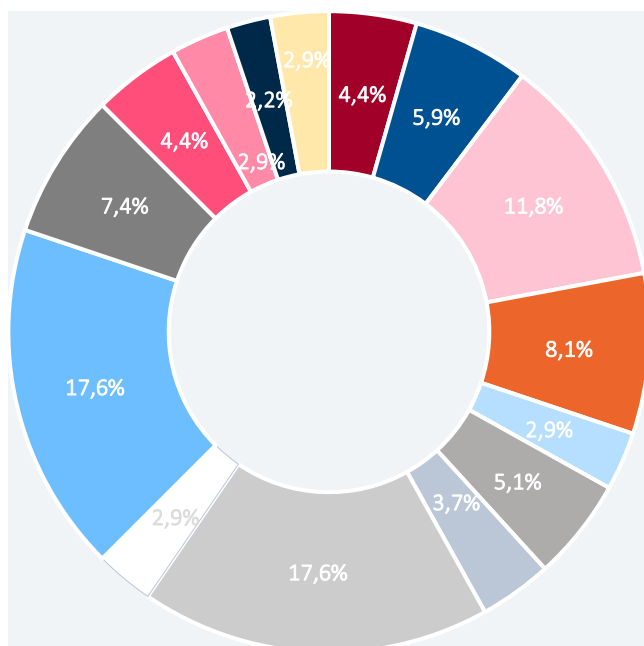
Thèmes des préavis de grève en 2021





● Revendications exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de [Classe 2](#)

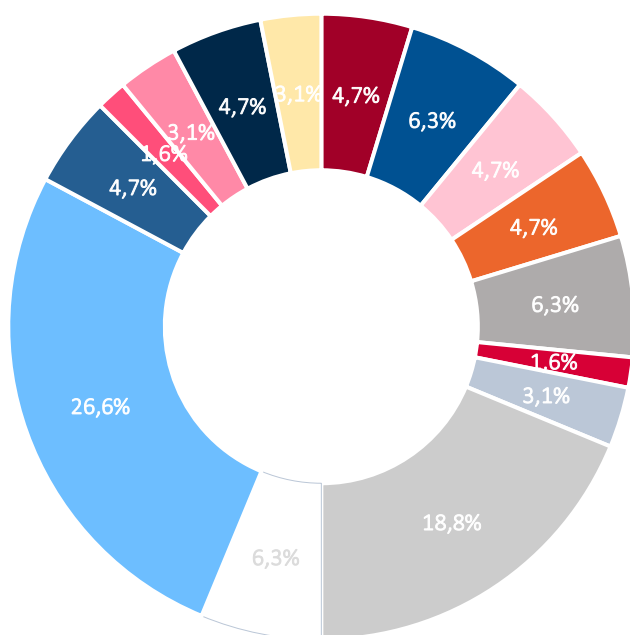
Thèmes des préavis de grève en 2021  
(classe 2)



- Classifications et déroulement de carrière
- Climat social
- Conditions de travail
- Dialogue social
- Droit disciplinaire
- Divers
- Organisation administrative/organisation de l'offre de service
- Organisation du travail et temps de travail
- Retraites et fin de carrière
- Salaires et rémunérations
- Sécurité
- Protection sociale
- Covid-19
- Maintien des avantages acquis (ouverture à la concurrence)
- Demande relevant du niveau national

● Revendications exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de [Classe 3](#)

Thèmes des préavis de grève en 2021  
(classe 3)

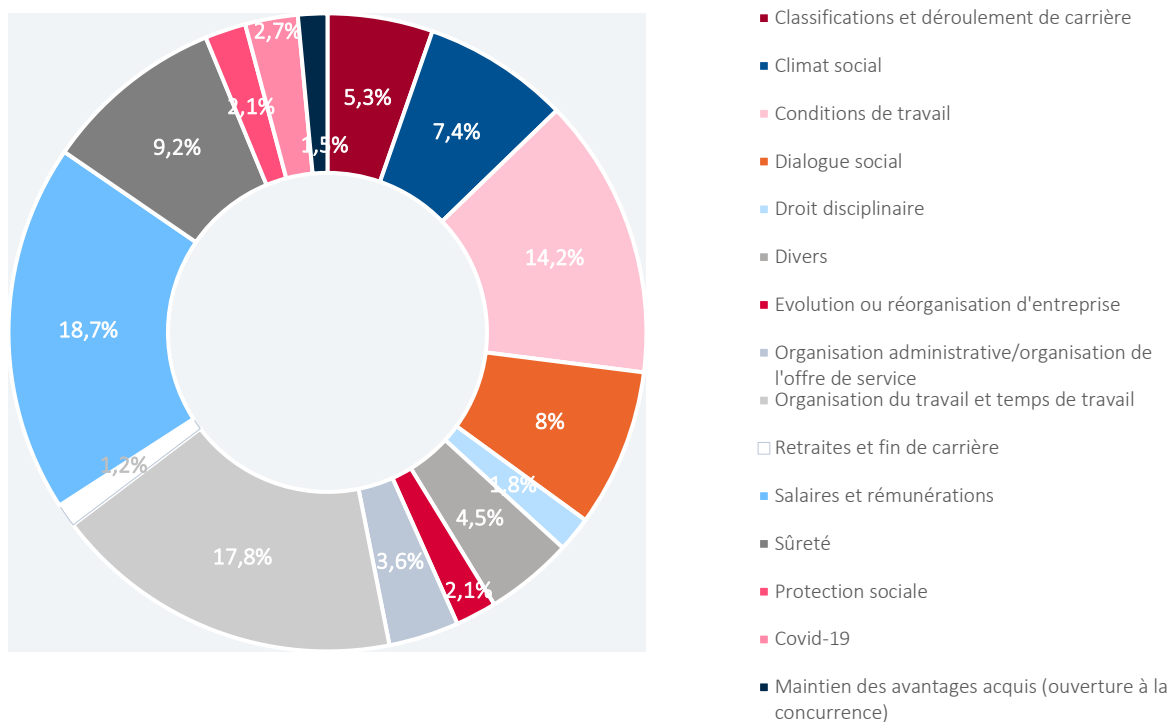


- Classifications et déroulement de carrière
- Climat social
- Conditions de travail
- Dialogue social
- Divers
- Evolution ou réorganisation d'entreprise
- Organisation administrative/organisation de l'offre de service
- Organisation du travail et temps de travail
- Retraites et fin de carrière
- Salaires et rémunérations
- Sécurité
- Protection sociale
- Covid-19
- Maintien des avantages acquis (ouverture à la concurrence)
- Demande relevant du niveau national

- Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève
  - ↳ Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève toute classe d'entreprises confondue

A l'instar des thèmes de revendications contenues dans les préavis de grève tous mouvements confondus, les demandes relevant de **salaires et rémunérations** représentent le premier sujet (18,7 %). Viennent ensuite, les questions liées à **l'organisation du travail et temps de travail** (17,8 %), aux **conditions de travail** (14,2 %), à la **sûreté et la sécurité** (9,2 %), au **dialogue social** (8 %), au **climat social** (7,4 %), aux **classifications et déroulement de carrière** (5,3 %), à la catégorie **divers** (4,5 %), à **l'organisation administrative/organisation de l'offre de service** (3,6 %), au **Covid-19** (2,7 %), à proportion égale **l'évolution ou réorganisation d'entreprise** et la **protection sociale** (2,1 %), au **droit disciplinaire** (1,8 %), au **maintien des avantages acquis** (1,5 %) et enfin, aux **retraites et fin de carrière** (1,2 %).

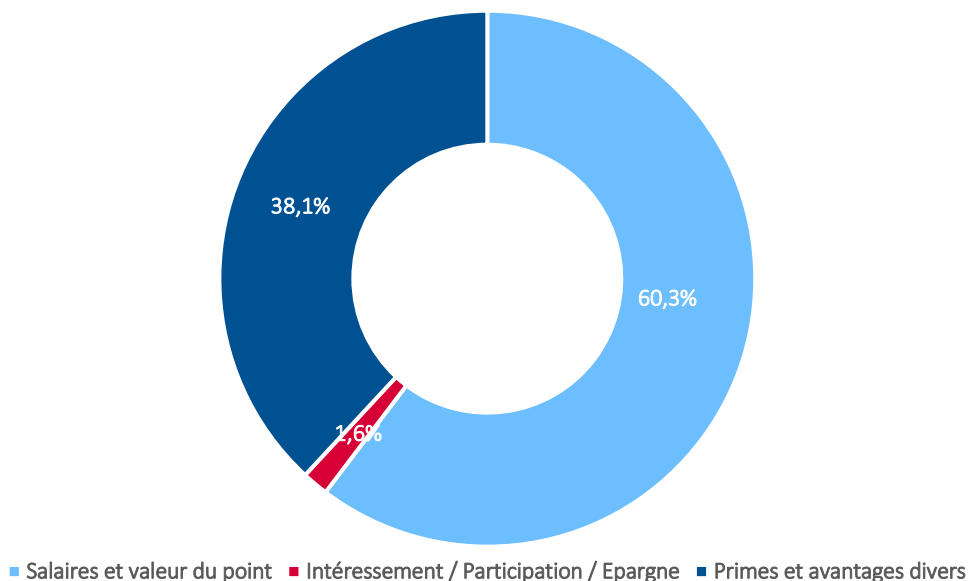
Thèmes des préavis de grève 2021  
(hors mouvements nationaux)



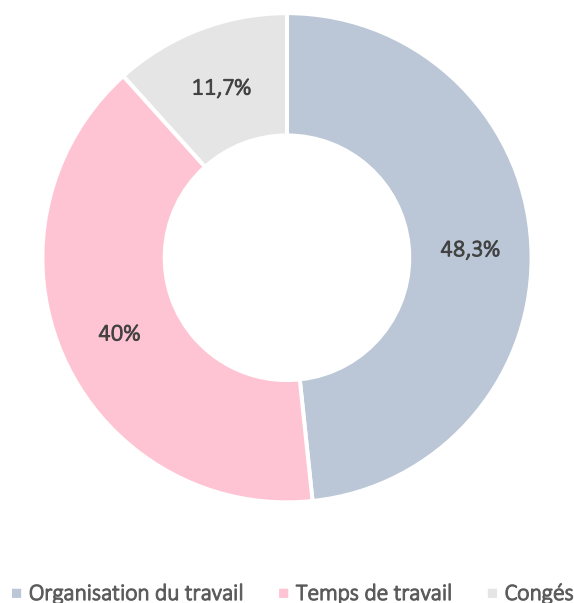
Concernant le **thème des rémunérations et salaires**, nous pouvons constater (Cf. Graphique ci-dessous) que les revendications sont réparties ainsi : **60,3 %** à des demandes d'évolution des salaires et de la valeur du point, **38,1 %** sont liées à des demandes d'institution ou d'augmentation de primes et d'avantages divers, et **1,6 %** sont liées à des revendications liées à l'intéressement, la participation et l'épargne.

Concernant le **thème de l'organisation du travail**, les revendications se divisent ainsi : **40 %** sont liées à la durée du travail (travail effectif, travail de nuit, travail le week-end, travail par roulement, travail par cycles, etc.), **48,3 %** sont liées à l'organisation des équipes, **11,7 %** à des questions de repos (Congés payés, congés divers, RTT, journée de solidarité, repos hebdomadaire, journalier, etc.).

Répartition des revendications des préavis de grève 2021 relatives aux rémunérations (hors mouvements nationaux)



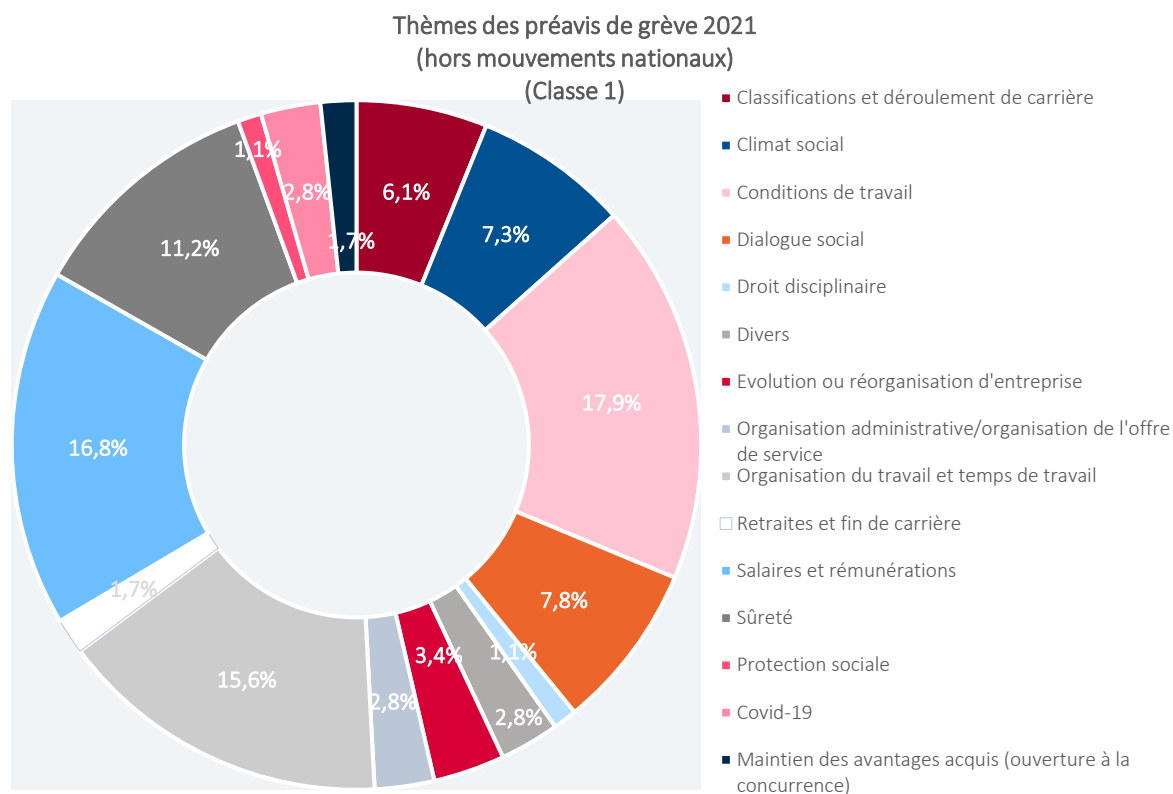
Répartition des revendications des préavis de grève 2021 relatives à l'organisation du travail (hors mouvements nationaux)



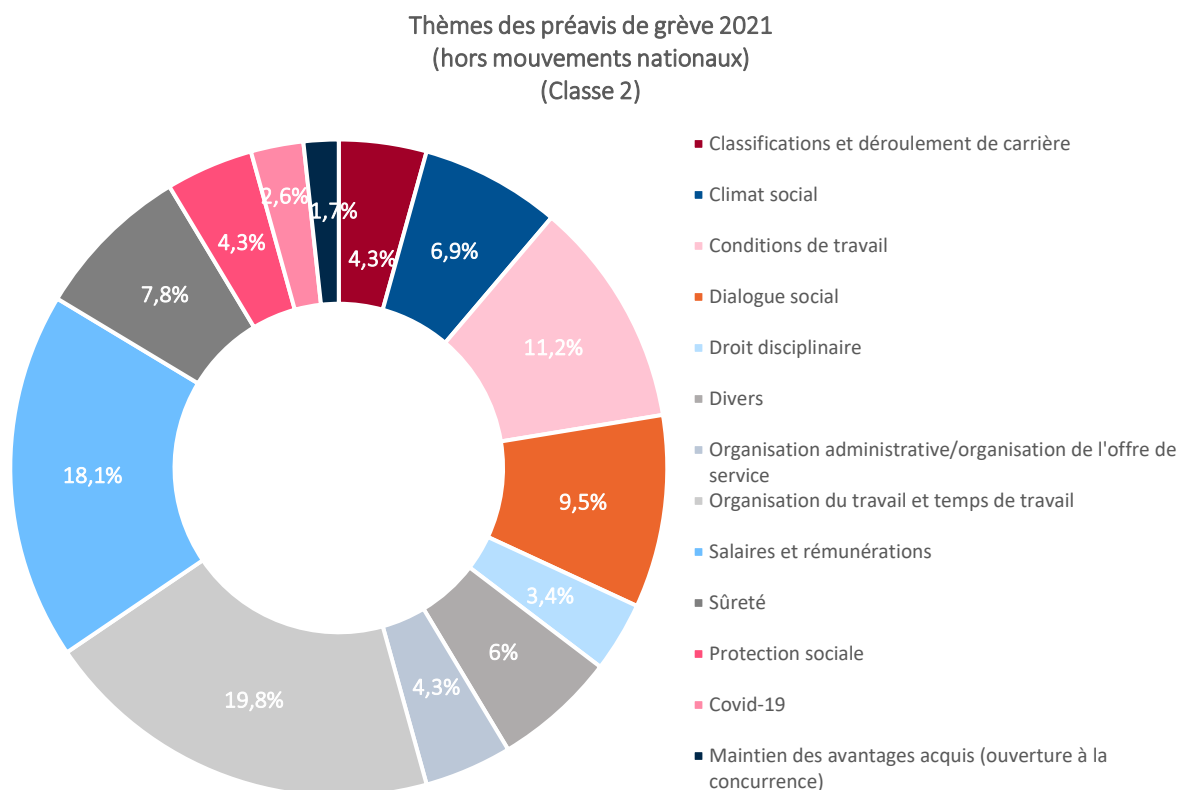
➔ Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève par classe d'entreprises

La répartition, par classe d'entreprises, des thèmes des revendications des préavis de grève liées aux mouvements spécifiques au secteur du transport urbain présente des similitudes avec celle observée supra tous mouvements confondus.

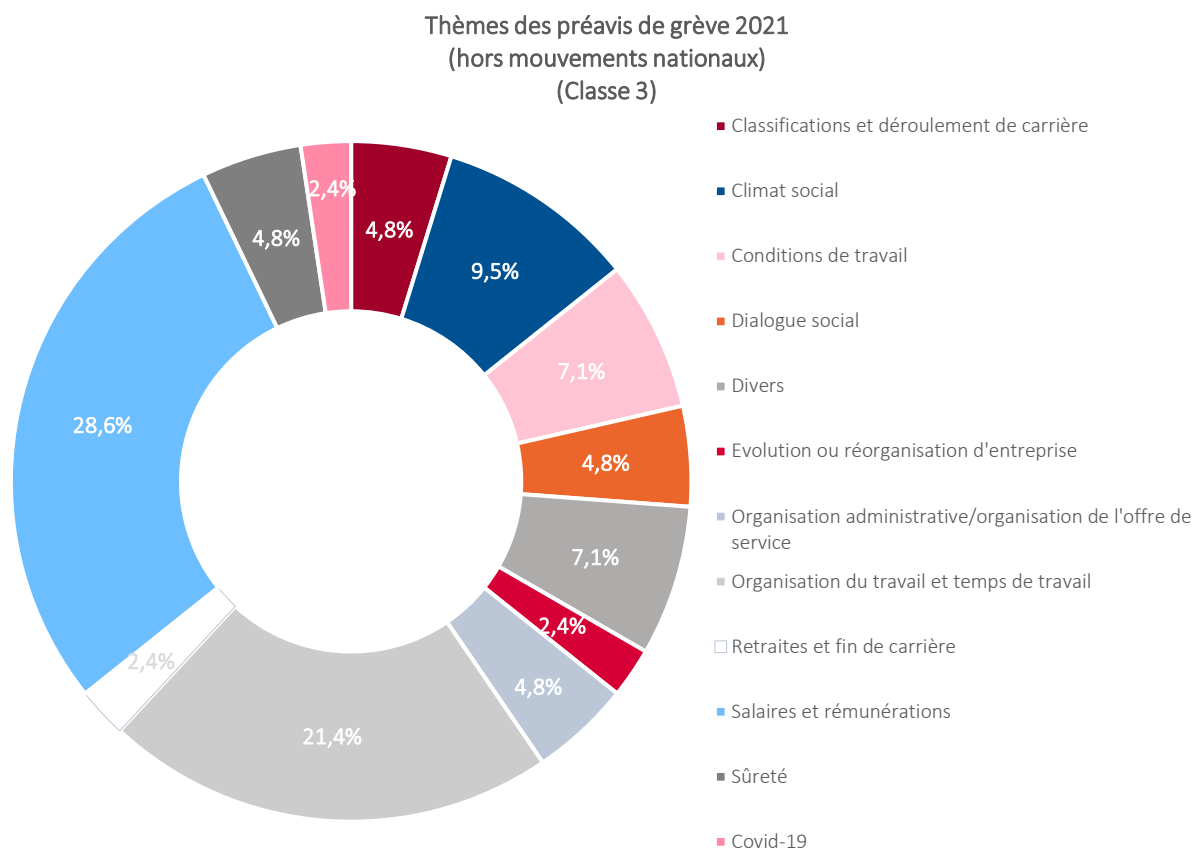
● Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de [Classe 1](#)



- Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de [Classe 2](#)



- Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de [Classe 3](#)

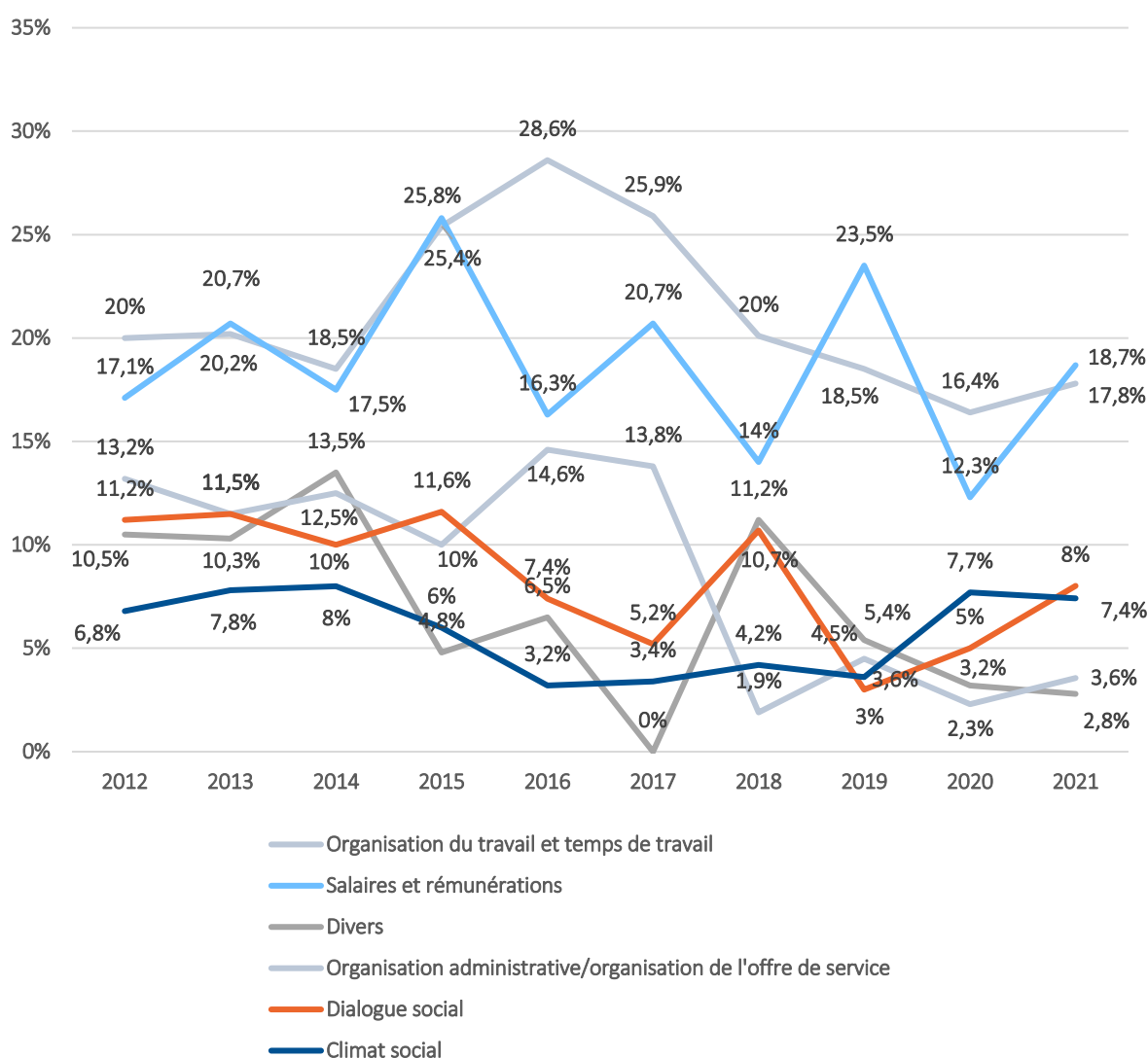


- Evolution des principaux thèmes de revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève entre 2012 et 2021

Plusieurs remarques peuvent être effectuées :

- la part des questions liées aux **salaires et rémunérations** enregistre une nette hausse en 2021 (18,7 % contre 12,3 % en 2020 et 23,5 % en 2019) ;
- la part des questions liées à **l'organisation du travail** repart à la hausse en 2021 (17,8 % contre 16,4 % en 2020, et 18,5 % en 2019) ;
- les questions relatives au **climat social** repartent légèrement en baisse (7,4 % % contre 7,7 % en 2020 et 3,6 % en 2019) ;
- la part des questions liées au **dialogue social** augmente également (8 % contre 5 % en 2020 et 3 % en 2019) ;
- la part des questions relevant de la catégorie **divers** continue de diminuer (2,8 % contre 3,2 % en 2020 et 5,4 % en 2019) ;
- enfin, la part des questions **sur l'organisation administrative, l'organisation de l'offre de service** repart légèrement à la hausse (3,6 % contre 2,3 % en 2020 et 4,5 % en 2019) après avoir connu son plus bas niveau jamais enregistré en 2018 (1,9 %).

Evolution 2012 - 2021 des principaux thèmes de revendications exprimées dans les préavis de grève reçus (hors mouvements nationaux)



### 5.3. Les revendications exprimées dans le cadre des mouvements de grève au niveau national

Chaque année, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Ci-après DARES) publie **une étude sur les éléments de conflictualité au niveau national**.

Suite à la publication de la dernière étude de la DARES sur l'année 2020, les thèmes de conflictualité au niveau national sont, selon leur ordre d'importance : **les rémunérations (48 % des motifs), les conditions de travail (24 %), l'emploi (14 %), et le temps de travail (9 %)**.

Plusieurs remarques peuvent être effectuées :

- depuis plusieurs années, **les revendications en matière de rémunérations occupent une place importante au niveau national**. Cette tendance, également présente au sein de la branche du transport urbain, s'explique par les nombreuses demandes d'amélioration du pouvoir d'achat. Une grande partie des demandes concerne des sujets spécifiques aux entreprises tels que les augmentations de salaire, les primes, les avantages en nature, l'épargne salariale, la prévoyance ou encore l'intéressement.
- Au titre de l'année 2020, **les grèves liées à des revendications salariales ont été nettement plus fréquentes qu'en 2019** puisqu'elles concernent 48 % des entreprises ayant connu une grève contre 41 % en 2019 ;
- **les revendications en matière d'emploi reparte à la baisse**, passant de 14 % en 2020 à 8 % en 2019. Soulignons que ce thème ne fait pas partie des motifs de grève invoqués dans les entreprises de transports urbains, peu concernées par cette problématique ;
- **Les revendications liées aux conditions de travail augmentent en 2020**, puisqu'il est invoqué comme motif de grève par 24 % des entreprises contre 20 % en 2019 ;
- enfin, **le thème portant sur le temps de travail augmente légèrement de 2020 à 2019**, passant de 7 % à 9 %.

# CE QU'IL FAUT RETENIR

- **117 entreprises représentant 94,1 % de l'effectif total de la branche** ont envoyé des éléments à l'ONDS en matière de conflictualité au titre de l'année 2021. Parmi elles, 69 ont connu un conflit (soit 59 % des entreprises répondantes) ;
- **206 demandes de négociation préalable et 88 préavis de grève liés à des revendications spécifiques au transport urbain** ont été reçus par l'ONDS ;
- les entreprises de transport urbain ont enregistré en moyenne **1,2 demandes de négociation préalable et 0,5 préavis de grève** liés à des revendications spécifiques au transport urbain en 2021 ;
- **62,1 %** des demandes de négociation préalable (hors mouvement interprofessionnel) n'ont pas été suivies par le dépôt d'un préavis de grève ;
- **les préavis de grève ont majoritairement été déposés par la CGT (48,5 %)** suivie du SNTU-CFDT (31 %), de FO (25,3 %) et de l'UNSA (10,9 %) ;
- dans le transport urbain, les questions d'organisation et de temps de travail constituent le thème principal des revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable (22,5 %). Elles sont suivies par les questions liées aux salaires et rémunérations (17,2 %) puis celles liées aux conditions de travail (16,3 %) ;
- dans le transport urbain, les questions relevant des salaires et rémunérations constituent le sujet principal de revendications exprimées dans les préavis de grève (18,7 %). Elles sont suivies par les questions liées à l'organisation du travail et temps de travail (17,8 %), aux conditions de travail (14,2 %), puis par celles liées à la sûreté et sécurité (9,2 %) ;
- au niveau national, les grèves liées à des revendications salariales concernent **48 % des entreprises ayant connu une grève**. 24 % des grèves sont liées aux conditions de travail, 14 % à l'emploi, et 9 % au temps de travail.



# ONDS

● Réalisation et rédaction du bilan  
sur la conflictualité 2021 dans la branche  
des transports urbains de voyageurs

Département des affaires sociales

Mathieu DUFOUR, Directeur de Département

Baptiste LIGER, Chargé d'études juridiques

Inès BEN ABDALLAH, Chargée de mission

Roxane BLONDIN, Assistante de direction

# ONDS

17, rue d'Anjou - 75008 PARIS  
Tél. +33 (0)1 48 74 73 22  
Fax +33 (0)1 40 16 11 72  
[onds@utp.fr](mailto:onds@utp.fr)

